

VILLE DE DREUX

Direction des Affaires juridiques,

Assemblées, Commande Publique,

Citoyenneté et Guichet unique

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 JUIN 2026



Mandature 2026-2032

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente et une minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatima MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean-Michel POISSON, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LÉSPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Étaient absents

Talal ABDUL-KADER, Youssef LAMRINI

À compter du point n°3 : Michel POISSON, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON,

Étaient excusés :

Point 4 et point 29 : Christophe LE DORVEN

Point 11 : Sabine FRETEY

Point 35 : Nelson FONSECA

Pouvoirs

Martine PITOU donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Fouzia KAMAL donne procuration à Philippe RIVE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

Assemblées

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 05 juin 2026

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le Maire : Si vous voulez bien, nous allons commencer notre réunion du conseil municipal de la ville de Dreux du 25 juin 2026. Je déclare la séance ouverte. Nous désignons tout d'abord un secrétaire de séance.

Je vous propose Marie-Françoise Scavennec, première adjointe de la ville. Je vous remercie. En ce qui concerne les pouvoirs, Martine Pitou à votre serviteur, Fouzia Kamal à Philippe Rive.

Est-ce qu'il y a d'autres pouvoirs que vous souhaitez annoncer ? Pas d'autres pouvoirs ? Avant d'entamer l'ordre du jour de notre conseil municipal, je voudrais faire, Mesdames et Messieurs, un point sur la crise canicule vigilance rouge qui frappe notre pays, tout particulièrement notre département.

En ce qui concerne le point météo, le dimanche 21 juin 2026 a été déclaré le niveau rouge pour notre département, jusqu'au minimum vendredi 26 juin à minuit. Aujourd'hui, à 6 heures, les températures atteignaient entre 19 et 25 degrés dans la région, atteignant, durant l'après-midi, entre 39 et 42 degrés. Les températures de cette nuit vont être extrêmement importantes puisqu'elles seront comprises entre 21 et 26 degrés la journée de demain, 26 juin.

Les températures iront de 37 à 40 degrés. La poursuite de la vigilance rouge est préconisée et décidée par le préfet. Je souhaite faire un point sur notre situation.

J'ai réuni une cellule de crise afin d'anticiper la situation et d'organiser immédiatement la réponse de la collectivité alors même que nous étions au niveau orange puisque dans la foulée, le samedi, j'ai réuni, à midi puis à 18 heures, cette cellule de crise composée d'élus dans un premier temps. J'ai dû prendre un certain nombre d'arrêtés pour fermer des équipements sportifs intérieurs et extérieurs les plus exposés, ainsi qu'un certain nombre de structures extérieures sportives ou de loisirs, afin de limiter les risques et d'adapter notre fonctionnement à la situation. Le dimanche, face à l'aggravation de l'épisode et au passage en vigilance rouge, une seconde cellule de crise s'est tenue dans un format élargi puisque j'ai associé, aux élus, les services municipaux, le CCAS, l'Éducation nationale, les associations partenaires, les services de l'État, le SDIS, les services de secours représentés par la Croix-Rouge et l'UDPS, ainsi que le centre hospitalier.

Cette coordination continue et elle est indispensable pour suivre l'évolution de la situation. Dans ce cadre, les services municipaux ont adapté leur organisation, notamment avec l'aménagement des horaires des agents afin de garantir la continuité du service public tout en tenant compte des conditions climatiques. Le CCAS assure un rôle central dans cette crise puisqu'il coordonne et suit les situations les plus fragiles.

Aujourd'hui, Madame Simoes a organisé le déplacement des agents du CCAS au domicile des personnes et proposé le transport de ces personnes éventuellement dans des lieux plus frais. Nous déplaçons et prenons ces personnes en charge. Merci, Caroline, de cette initiative.

La Croix-Rouge, l'UDPS et le GIP poursuivent leurs actions quotidiennes de maraudes, de distribution d'eau et d'accompagnement des personnes en difficulté. Nous maintenons également les dispositifs de fraîcheur et d'accueil du public avec des espaces adaptés et des solutions mises à disposition des habitants pour traverser cette période. Vous avez dû voir les jeux d'eau sur le parvis de la gare, place Métézeau ou place Rotrou.

Les événements ont été adaptés, notamment la Fête de la musique, afin de concilier sécurité et

maintien de la vie locale avec des ajustements d'horaire. Dans les écoles et les structures de la petite enfance, un travail mené par Marie-Françoise Scavennec a permis la rencontre avec l'ensemble des inspecteurs de l'Éducation nationale et les directeurs des écoles. Madame Scavennec les a réunis pour suivre l'évolution de la prise en charge des enfants puisque l'inspecteur d'académie préconise que la fermeture soit le dernier recours. Ainsi, nous avons dû rappeler et engager un certain nombre de moyens nécessaires pour répondre à cette urgence. Ce n'est ni plus, ni moins qu'un effort financier de 35 000 euros qui a été engagé pour répondre à cette urgence, particulièrement dans nos écoles puisque nous avons commandé, reçu et distribué 197 ventilateurs, 28 climatiseurs, quatre colonnes d'air, trois brumisateurs, ainsi de suite. Enfin, dans la continuité des mesures prises depuis le début de l'épisode, la circulation sur le pont Hoddé a été adaptée avec une fermeture entre 17 h et 10 h pour réduire les risques sur les périodes les plus sensibles.

Nous avons pris également des arrêtés pour la fermeture des gymnases et autres installations sportives qui ont été prolongées par Florence Archambaudière jusqu'à la fin de la crise que nous traversons. Je voudrais, en votre nom, si vous le voulez bien, remercier l'ensemble des élus qui ont été mobilisés, les agents municipaux, les services de l'État, le SDIS, le centre hospitalier, la Croix-Rouge, l'UDPS, le GIP et l'ensemble de nos personnels de la mairie qui ont été mobilisés depuis samedi matin, le week-end, tout le long de cette semaine. Ils continueront à l'être jusqu'à la fin de la crise.

Ainsi que la direction générale de notre mairie qui, auprès de moi, a permis de traverser cette crise. Je voulais absolument vous faire cet état des lieux puisque nous poursuivons la vigilance sur cette dimension. Ensuite, avant d'entamer notre ordre du jour, vous donner quelques réponses à vos questions du dernier conseil, celui du 5 juin.

Vous avez voulu un bilan, au bout de six mois de la mise en place des compacteurs au marché couvert. Nous avons d'ores et déjà lancé un certain nombre de courriers de sensibilisation aux commerçants. Nous vous ferons ce bilan en début d'année 2027.

Par ailleurs, vous avez demandé de disposer des études démographiques dans les quartiers. Les premières données seront mises à jour avec la convention que nous venons de signer avec la CAF et faire l'analyse de nos besoins. Pour faire l'analyse de nos besoins, nous aurons besoin d'une dimension liée à la démographie dans nos quartiers.

Voilà pour les réponses de la dernière séance. Premier point à l'ordre du jour, l'approbation du procès-verbal de notre séquence du 5 juin. Ce compte-rendu vous a été transmis.

Je vous demande si vous êtes d'accord de l'approuver. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Ce serait une remarque sur le fond. D'ailleurs, page 6, votre départ pendant le débat n'est pas annoncé.

C'est peut-être préférable qu'il soit annoncé que vous quittez l'assemblée le temps du débat sur la SPL. Et que soit précisé votre retour lors de l'après-débat, et confirmer votre propos en revenant qui n'est pas donné. Vous nous dites : « Je vous confirme que les solutions du président-directeur général ne sont que provisoires le temps de régler la problématique de la gouvernance ». Vous êtes intervenu pour nous rassurer sur des questions que j'avais posées, mais elles ne figurent pas dans le procès-verbal, si ça pouvait être ajouté.

Monsieur le Maire : D'accord. Pas de problème, Monsieur. D'autres remarques sur ce procès-verbal ? Pas de remarques ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? **à l'unanimité.** Je vous remercie.

Ressources

2. Rapport définitif de la chambre régionale des comptes

Abdel-Kader GUERZA

Nous passons au point numéro 2. En application des articles L243-1 à L243-6 du Code des juridictions financières, la Chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire a informé l'ordonnateur de la ville de Dreux de sa décision de procéder à l'examen des comptes et de la gestion organique de la commune pour l'exercice 2019 et suivant.

Le calendrier est affiché derrière nous. Ce contrôle a porté sur la fiabilité des comptes, l'analyse de la situation financière, la qualité de l'information financière et comptable, la gestion des ressources humaines et la commande publique. Le 14 avril 2026, la Chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire a notifié à l'ordonnateur le rapport d'observation définitif dit ROD 2 relatif à ce contrôle, ainsi que la réponse de Monsieur Billet, maire du précédent mandat.

En application des mêmes articles du CDJ, ce rapport doit faire l'objet d'une communication à l'assemblée délibérante en l'inscrivant à son ordre du jour et en le joignant à la convocation adressée à chacun des membres de cette assemblée. C'est ce que nous avons fait et il doit donner lieu à débat. Nous allons donc procéder à la restitution de ce rapport, puis ouvrir le débat.

Je vais demander à Monsieur André Homps de faire cette restitution pour la partie financière, puis à Monsieur Philippe Rive pour les parties ressources humaines et commande publique.

André HOMPS : On va le résumer de façon factuelle en terminant chaque point par les recommandations de la Chambre régionale des comptes. Il n'y en a pas beaucoup pour la partie finance, il y en a deux. Ensuite, ce rapport sera mis en perspective par Monsieur le Maire dans une conclusion et mis en perspective lors des débats.

Je ne doute pas que les oppositions présentes souhaiteront intervenir et mettre en perspective les différents points soulevés. Pour la partie finance, le premier point concerne un certain nombre de régularisations qui ont été nécessaires a posteriori suite à des irrégularités comptables sur les premiers exercices du mandat précédent. Le second point concerne une absence de recouvrement et de suivi de certaines subventions.

Vous avez le détail page 11. En 2021, il restait 10 millions de subventions à recouvrer au titre d'opérations en cours ou récemment achevées. Sur ces 10 millions d'euros de subventions, la ville a recouvré 6,5 millions.

Il restait un certain nombre de subventions recouvrées. Un point important, 810 000 euros de subventions sur ce montant total ne pourront pas être récupérés. Le deuxième point concernait le non-paiement de certaines factures.

Au début du mandat précédent, il y avait un montant de factures impayées, correspondant aux exercices 2019 à 2021, pour un total de 1,4 million. La Chambre régionale des comptes insiste sur le fait que ce montant de factures devait être régularisé à postériori. Le point suivant concerne l'inventaire.

La Chambre régionale des comptes parle d'un inventaire patrimonial parcellaire et incomplet. De quoi parle-t-on? On parle d'un écart entre l'actif du bilan.

Le bilan est la photographie à un instant T de l'actif et du passif d'une commune ou d'une entreprise. Il y avait un écart entre l'inventaire physique réalisé par la commune et l'ensemble des biens mentionnés à l'actif. La Chambre rappelle qu'il appartient à l'ordonnateur principal, donc Monsieur le

Maire, de suivre rigoureusement le patrimoine communal et de veiller à une concordance entre l'inventaire physique et l'actif inscrit au bilan.

Ce n'est pas neutre parce qu'on parle d'un écart entre l'inventaire physique et l'actif de 75 millions d'euros. Vous avez, dans l'actif du bilan, 387 millions d'euros et vous avez, dans l'inventaire physique, 313 millions d'euros. On parle d'une valeur nette comptable, on prend les biens immobilisés, on les valorise, on déduit les amortissements et on obtient une valeur nette comptable.

75 millions d'euros, c'est assez important. Référez-vous à la page 12, les détails concernant cet écart. Ensuite, le point suivant concerne les amortissements.

Vous avez, là aussi, le détail page 12. Les amortissements sont une dépense obligatoire. C'est important les amortissements.

On va rappeler le principe des amortissements pour tous ceux qui ne sont pas familiers de ce qu'est un amortissement. Vous achetez une machine qui coûte 500 000 euros, vous savez qu'elle va être utilisée au bout de cinq ans. Donc vous mettez de côté 100 000 euros par an pour la renouveler au terme de sa durée d'usage.

Ces 100 000 euros que vous mettez de côté, vous les passez en charge dans votre compte de résultat. Ils viennent augmenter vos charges et réduire vos recettes. Le fait d'oublier un amortissement, volontairement ou involontairement, le fait de ne pas prendre en compte un amortissement, quelle que soit la nature du bien considéré, a un impact direct sur les résultats, sur les dépenses et indirectement sur les recettes.

C'est une dépense obligatoire. Les durées d'amortissement font également l'objet d'une mise à jour et la commune décide des durées d'amortissement pour certains biens. La Chambre a constaté que certains biens achetés en 2022 qui étaient amortissables, n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

Elle prend l'exemple des études du square de la République. Elle déclare aussi que certaines durées d'amortissement ne correspondent pas aux durées qui ont été décidées par l'organe délibérant, c'est-à-dire par le conseil municipal. Encore une fois, les amortissements, c'est important.

Les sommes en jeu ne sont pas forcément colossales. Par contre, il y a un deuxième point qui est soulevé par la Chambre régionale des comptes. C'est très technique dans le document, mais on peut le résumer de façon simple.

Un certain nombre de travaux et d'opérations ont été achevés avant 2022, des travaux qui ont été lancés et achevés, qui devaient basculer d'un compte à un autre, en l'occurrence qui devaient être passés du compte 21 au compte 23, peu importe. Si ces travaux achevés ne sont pas basculés dans les comptes, ça retarde l'amortissement, l'amortissement n'est pas pris en compte. C'est page 13.

Si ces amortissements ne sont pas pris en compte, ça vient minorer les charges de l'exercice concerné. Permettez-moi de dire que ça a une importance particulière pour l'exercice 2022. Vous vous rappelez, l'exercice 2022 a été un petit peu l'année horrible pour le mandat précédent puisque c'est l'année où vous avez eu un pic de charge.

De mémoire, les charges se sont élevées à l'époque à 54,1 millions d'euros, c'était le plus haut niveau de charge du mandat précédent. Le fait de ne pas inscrire des amortissements correspondant à des travaux achevés à ce moment-là avait un impact sur la présentation des comptes et du budget de cette époque. Le point suivant concerne les provisions obligatoires.

Là aussi, un petit point d'explication. Quand vous constatez un risque dans l'exploitation d'une entreprise ou d'une collectivité, vous pensez que quelque chose risque de se réaliser, vous passez une provision. En gros, vous inscrivez, dans vos charges, un montant correspondant au risque tel que vous l'avez identifié et pondéré.

La Chambre constate qu'aucune provision n'a été constituée en 2022 et 2023 malgré un certain nombre de contentieux en cours, notamment en matière de ressources humaines, mon collègue pourra en parler plus tard. Là aussi, c'est important parce que les provisions que vous ne passez pas sur un exercice viennent minorer vos dépenses, donc elles viennent modifier ou pervertir le résultat de l'exercice. Après, vous devez les passer tôt ou tard.

La Chambre souligne aussi qu'un titre de recette qui a été émis à l'encontre de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux en 2023, qui a été contesté par la CAPD en 2024, n'a pas été provisionné en 2025. Là aussi, c'est un peu technique. On est dans le cadre du transfert de compétences entre les communes et les agglomérations.

On parle de la compétence assainissement, il y a un transfert de fiscalité, il y a un transfert de charges et pour aboutir à une certaine neutralité fiscale, il y a un reversement qu'on appelle une attribution de compensation. Christophe connaît ça par cœur, j'imagine. Il y a une attribution de compensation qui est versée de l'agglomération à la commune.

Sur cette attribution de compensation, qui a eu lieu pendant quelques années, je crois cinq années, l'agglomération a prélevé 145 000 euros au titre de son budget d'assainissement. La ville a contesté ce prélèvement, à la fois dans son montant et dans la période, c'est-à-dire les cinq années, et elle a dit que ce n'est pas normal, donc j'émet un titre de recette correspondant au montant total. Ce titre de recette étant de 725 000 euros.

Ce que vous dit la Chambre, c'est que ce titre de recette, à partir du moment où il a été contesté par son destinataire, c'est-à-dire l'agglomération, constitue un risque de non-recouvrement. En l'occurrence, il y avait une contestation, un désaccord entre l'agglomération et la ville. Ce risque de recouvrement devait faire l'objet d'une provision.

Ce n'est pas un montant neutre, 725 000 euros. On arrive sur ces points à une première recommandation que je lis intégralement : « La Chambre régionale des comptes invite la collectivité à constituer les provisions obligatoires dès l'identification de pertes et de risques, particulièrement en cas de contentieux ou d'appels en garantie d'emprunt ». Vous vous souvenez tous qu'on a été amené à verser 400 000 euros en comptes courants d'associés à la SPL parce qu'on était appelé comme caution par la Caisse d'épargne sur un emprunt.

Le point suivant concerne l'information financière. Ce que dit la Chambre, c'est que l'information financière est en nette amélioration depuis 2023, page 15. Ce que ça dit en filigrane quand même, page 15 également dans le rapport de la CRC, c'est que les débats d'orientation budgétaire de 2019 à 2022 ne répondaient pas aux exigences réglementaires.

Pour ceux qui étaient dans l'opposition à l'époque, ça parlera. On avait des débats budgétaires, pour voter le budget primitif par exemple, qui s'appuyaient sur un certain nombre de documents transmis par l'équipe municipale aux affaires et ces documents ne comportaient pas des points importants sur deux sujets notamment, sur les effectifs, on n'avait pas les éléments essentiels d'information sur les effectifs, et on n'avait également pas de notion d'investissement pluriannuel. On apprécie un investissement non pas sur sa durée totale d'exécution, comme c'est le cas aujourd'hui dans les autorisations de programme.

Vous avez une opération sur cinq ans, des crédits de paiement chaque année, et vous avez une vision globale qui vous permet de voter avec pertinence les crédits de paiement pour une année considérée. Là, il y a une phrase dans le rapport de la CRC qui est extrêmement claire, qui dit page 15 : « Les membres du conseil municipal étaient appelés à approuver le budget sans disposer des éléments essentiels pour se prononcer ». Je ne fais que reprendre la phrase de la CRC.

Depuis 2023, les rapports d'orientation budgétaire ont pris en compte ces remarques et les annexes budgétaires également ont été modifiées pour compléter les documents telle que la loi l'exigeait. Le point suivant concerne des prévisions budgétaires réputées fragiles en raison d'une évaluation

imparfaite des dépenses de fonctionnement, page 16. On vous parle ici de taux d'exécution en recette de fonctionnement et de taux de réalisation.

On parle de l'écart qui existe toujours entre un budget, le vote du budget primitif, et la réalisation ou l'exécution de ce budget que vous approuvez lors du vote du compte financier unique. Ça tombe bien, c'est ce soir. Ce soir, on a un compte financier unique à approuver.

Il y a un budget, puis sa réalisation, pour faire simple. Ça donne toujours lieu à des écarts. La Chambre régionale des comptes a mesuré ces écarts.

Elle pose la question de la fiabilité des prévisions budgétaires, page 16, avec un taux d'exécution en recettes de fonctionnement amélioré, 80 % à 87 %, et des taux de réalisation annuels faibles en dépense et en recette d'investissement, 40 à 78 % des dépenses et 28 à 76 % en recette. On a là un point qui est important parce qu'il y a la question de la fiabilité des prévisions budgétaires, mais il y a également la question de la surévaluation des recettes. La CRC questionne la juste évaluation des recettes, pour les exercices 2019 à 2021 notamment, page 16.

La CRC dit : « La commune n'est pas en capacité de réaliser le programme d'investissement qu'elle inscrit dans son budget ». Le point suivant concerne la capacité d'autofinancement, qui est en forte dégradation sur l'exercice 2021 et 2022, page 16, avec un rebond en 2023 et une évolution des produits de charge gestion à maîtriser. On parle de quoi ?

Je reprends les termes mêmes de la CRC : « un excédent brut de fonctionnement particulièrement dégradé en 2020 et 2022 ». Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il y a eu une augmentation massive des charges sur ces deux exercices.

Pour être plus précis, pour revenir là-dessus, 2021, 2022, c'était le début du mandat précédent. L'opposition s'en expliquera ensuite, il y a eu énormément d'embauches et de dépenses de fonctionnement qui ont été enclenchées. Ça a dégradé les comptes 2021 et 2022.

On s'est retrouvé avec une année 2022 particulièrement difficile, avec un résultat quasiment négatif et un excédent brut de fonctionnement et une épargne beaucoup plus faible. C'est un point important. La Chambre dit que lorsqu'elle fait cette observation, elle fait bien le distinguo entre les recettes récurrentes de fonctionnement et les recettes non récurrentes.

Elle fait cette observation à périmètre constant. Elle dit qu'elle a neutralisé des recettes exceptionnelles. Elle cite le filet de sécurité qui a donné lieu ici à de longs débats, n'est-ce pas Valentino ?

Le filet de sécurité, ce n'était pas rien, puisqu'il a donné lieu à un compte de 341 000 euros à l'époque, ensuite un deuxième versement de 2,26 millions, soit au total 2 600 000 euros, vous retrouvez les chiffres page 17. Si on neutralise ces recettes exceptionnelles, on a cette diminution des recettes réelles de fonctionnement sur ces deux exercices. Elle observe également que la collectivité pourrait rencontrer des difficultés à atteindre l'objectif de réduction de la masse salariale de 200 000 euros par an pour les exercices 2025 et 2026.

Pourquoi elle dit ça ? Pour être précis, entre 2019 et 2023, les charges de personnel ont augmenté de 3 700 000 euros. 3 700 000 euros, ce n'est pas forcément parlant.

Si vous prenez le salaire moyen d'un agent charges patronales incluses, entre 45 et 46 000 euros, ça veut dire que ces 3 700 000 de charges de personnel entre ces deux exercices représentent 30 à 32 postes. Ça donne une idée plus précise de cette évolution massive des charges de personnel sur ces deux exercices. Ensuite, elle parle d'un endettement maîtrisé jusqu'en 2024.

La Chambre considère que l'endettement communal est demeuré maîtrisé jusqu'en 2024, ce qui sous-entend que ça n'était pas forcément le cas après. Elle pose une phrase quasi prophétique. Elle dit : «

Toutefois, l'accélération du pôle des Bâtes rend désormais impossible l'objectif initial consistant à ne pas recourir à l'emprunt de fin de mandat ».

Le moins qu'on puisse dire, c'est quelque chose qui date de mars 2025, puisque le rapport a été présenté en mars 2025. Il ne couvre pas l'intégralité de l'exercice 2025, loin s'en faut. Cette phrase est à ramener au débat budgétaire de l'année 2025.

En avril 2025, il y a eu une séance du conseil municipal pour voter le budget 2025, qu'on appelle le budget primitif 2025. Au cours de ce conseil municipal, dont beaucoup gardent le souvenir ici, il nous avait été annoncé que l'endettement serait de 15,7 millions d'euros, que l'exercice 2025 donnerait lieu à un endettement de 15,7 millions d'euros. C'était important parce qu'avec ce niveau d'emprunt annoncé dans le budget, on parvenait mécaniquement à un encours de dette entre 50 et 55 millions d'euros.

C'était le budget primitif. Dans les faits, les titres émis, c'est-à-dire l'emprunt qui a été réellement contracté, le montant de l'emprunt qui a été réellement contracté a été de 6 millions d'euros. Entre les deux, il y a un peu moins de 10 millions d'euros.

Ces 10 millions d'euros, c'est l'argent qui nous a manqué - quand on est arrivés aux affaires, on a maintes fois évoqué ce point - pour financer les investissements qui étaient déjà lancés. Cela a permis d'afficher un encours de dette rappelé par la chambre de 43 millions d'euros au 31 décembre 2025, en hausse par rapport à 2024, 41 millions d'euros, mais bien moindre que celui qui aurait été annoncé si ces 15,7 millions d'euros avaient été complètement empruntés. Vous savez tous les raisons pour lesquelles ces décisions ont été prises.

Je vous rappelle un dernier point, le fonds de roulement de la commune, parce que vous allez me dire que cet argent n'a pas été élevé dans le cadre de l'emprunt, donc il sort d'où ? Il a bien fallu trouver de l'argent pour financer les investissements. C'est l'épargne qui a été entièrement consommée puisque le fonds de roulement de la ville était de 14 millions en 2022, il est passé à 9,5 millions en 2023, à 856 000 euros en 2024, c'est à peu près la même chose au 31 décembre 2025.

Là aussi, pour vous donner un ordre d'idée plus parlant, 14 millions d'euros de fonds de roulement, ça couvre 104 jours de charges sur l'année. Avec ça, vous financez en gros trois mois de charges sur l'année. En 2024 et en 2025, il y avait de quoi financer neuf jours de charges.

La trésorerie nette, lorsqu'on est arrivé, la ligne de trésorerie était à -1,2 million. Voilà les observations factuelles que je devais faire sur la partie financière.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Monsieur Homps. Nous passons à la partie ressources humaines, Monsieur Rive.

Philippe RIVE : Bonjour à tous. En ce qui concerne la partie ressources humaines, la Chambre relève une gestion des ressources humaines marquée par de nombreuses difficultés, un début de mandat caractérisé par une forte augmentation des effectifs, + 14 %, entraînant une progression significative de la masse salariale. Tout ceci est décrit dans les pages 22-23.

Les constats de la Chambre régionale des comptes sont les suivants. Je reprends les titres des différents paragraphes, je ne veux pas m'attarder plus que ça, ils sont très parlants. Absence de présentation d'un bilan annuel des lignes directrices de gestion, page 23.

Ensuite, la Chambre souligne une sous-exploitation du système d'information des ressources humaines, SIRH, page 24. La Chambre invite la commune à poursuivre la dématérialisation de ses procédures RH et à renforcer l'utilisation des outils de pilotage disponibles dans son outil. Ensuite, la Chambre indique une gestion insuffisamment maîtrisée des heures supplémentaires.

Cela fait l'objet de la page 25. La Chambre invite la commune à engager une réflexion sur le temps de travail. Elle doit aussi mieux encadrer le recours aux heures supplémentaires et en renforcer le contrôle en ayant recours à un système automatisé permettant de s'assurer de la réalité des heures supplémentaires.

La commune doit également résorber les stocks d'heures supplémentaires dont bénéficient certains agents pour ne rétribuer que des heures effectuées au cours du mois concerné. La Chambre indique ensuite une carence dans la conduite des entretiens professionnels depuis 2021. En effet, le taux de réalisation des entretiens professionnels demeure insuffisant : seulement 17 % en 2022, 42 % pour 2023 et 35 % pour 2024.

La Chambre recommande donc à la Commune de garantir leur réalisation effective. La Chambre ensuite indique un régime indemnitaire peu transparent. Cela fait l'objet de deux pages, 26 et 27.

D'une part, le non-classement des agents dans les groupes d'IFSE définis par la commune. Certains emplois ne sont pas rattachés aux différents groupes de fonction. Des emplois de responsables ou des postes à profil particulier dépassent les plafonds de la délibération, mais restent en dessous des plafonds réglementaires.

La Chambre relève la situation d'un agent animateur territorial dont l'IFSE dépasse les plafonds réglementaires. Ensuite, la Chambre indique l'absence de versement du Complément Indemnitaire Annuel, le CIA, depuis 2022, qui a été réalloué sur l'IFSE. La commune ne verse plus de CIA depuis 2022.

L'enveloppe financière dédiée au CIA a été réaffectée pour réévaluer le régime indemnitaire des agents de catégorie C en fixant un montant minimum à 180 euros. Sur la base de ces remarques, la Chambre fait donc la troisième recommandation de ce rapport : « La Chambre recommande à la Commune de procéder sans délai au classement des différents emplois au sein des groupes de fonction définis par la délibération de 2016, d'attribuer à chaque agent l'IFSE conformément au cadre fixé par la délibération et de rétablir le versement du Complément Indemnitaire Annuel, CIA ». La Chambre poursuit ensuite sur une prime de fin d'année dépourvue de base légale et réglementaire, pages 28 et 29.

Les agents de la commune de Dreux bénéficient d'une prime de fin d'année en plus des indemnités du régime indemnitaire. Cette prime a été mise en place par une délibération du 12 décembre 1985 qui prévoit la reprise par la commune de la prime de fin d'année versée depuis 1978 par le comité des œuvres sociales. Or, la délibération du 12 décembre 1985 ne précise pas les modalités de versement.

La prime a donc fait l'objet de plusieurs modifications par délibération. Ces délibérations successives sont considérées comme irrégulières car fixant de nouvelles modalités. La Chambre invite donc la commune à mettre un terme à ce régime dérogatoire générateur de risques juridiques dans le cadre d'une réflexion plus globale à venir dans le RIFSEEP.

La Chambre ensuite se penche sur le sujet des logements de fonction attribués à certains agents dont l'emploi ne permet pas de bénéficier d'un tel avantage, pages 29 et 34. Une concession de logement peut être accordée par nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate. Par délibération successive de 2015, 2019 et 2024, les bénéficiaires des logements s'engagent à réaliser des missions à raison de 290 heures par an en plus des missions référentes à leur poste.

Ces missions détaillées dans les arrêtés portant concession du logement ne font l'objet d'aucun dispositif de contrôle. Certains agents bénéficient de ce logement pour nécessité absolue de service alors que l'emploi qu'ils occupent n'est pas éligible à ce type d'avantage, ce qui génère un risque pour la commune. La Chambre fait une recommandation supplémentaire : « La Chambre invite la commune à restreindre le bénéfice des logements de fonction pour nécessité absolue de service aux seuls agents pouvant en bénéficier et d'assurer un suivi précis des logements de fonction qu'elle octroie et de

procéder au recouvrement effectif et systématique des loyers, charges et taxes associées ».

La Chambre ensuite mentionne un nouveau règlement intérieur mis en place afin d'encadrer l'utilisation des véhicules de service. La mise à jour de la délibération du 8 juillet 2024 et du règlement intérieur a limité fortement la liste des emplois bénéficiaires d'autorisation du remisage à domicile passant de 29 à neuf emplois. La Chambre indique ensuite une absence de traçabilité des recrutements en début de mandat, qui fait l'objet de la page 31.

Absence d'écrit, absence de processus formalisés, nombre de candidats, curriculum vitae des candidats non retenus, critères de sélection, procès-verbaux relatifs aux entretiens de recrutement. Cela conduit à la cinquième recommandation de la Chambre régionale des comptes. La Chambre invite la Commune à assurer pour les recrutements à venir la traçabilité des procédures utilisées afin d'attester le respect du principe de libre accès aux emplois publics.

La Chambre ensuite se penche sur d'autres thématiques, dont un recours à des contrats successifs pour certains agents non respectueux du cadre juridique, à la page 32. Le rattachement irrégulier de certains emplois au cabinet du maire fait l'objet des pages 32 et 33. Un nombre d'agents rattachés au directeur de cabinet important entre 2020 et 2024 avant le rattachement au directeur général des services en 2024.

Cela concernait la direction de la communication, la direction de l'événementiel, l'observatoire des quartiers qui étaient rattachés au directeur de cabinet dès 2020. La Chambre se penche ensuite sur l'exemple de l'observatoire de la vie des quartiers. Le service a été créé en 2020 par le maire nouvellement élu.

Ce service dispose de compétences étendues. Il est chargé d'assurer une présence dans les quartiers prioritaires et de faire le lien avec la population qui y réside. Dès sa création, le service est sous la responsabilité du directeur de cabinet, ce qui est irrégulier.

Six agents composent ce service. Deux des membres de ce service ont fait l'objet de réaffectations compte tenu de comportements jugés inadaptés. Les modalités de titularisation de certains agents soulèvent également des questions.

Enfin, sur la partie RH, la Chambre constate également une rémunération du directeur de cabinet excédant le plafond applicable. C'est l'objet de la page 34. La Chambre régionale des comptes constate que la rémunération du directeur de cabinet excède les plafonds légaux.

La Ville indique que le trop-perçu s'élève à 41 259,99 euros sur la période 2020-2024. La Chambre invite donc la Commune à demander le remboursement des trop-perçus à l'agent concerné.

Monsieur le Maire : Merci Philippe pour cette partie ressources humaines. Je t'invite à rapporter la partie commande publique.

Philippe RIVE : En ce qui concerne la commande publique, la Chambre relève un certain nombre d'irrégularités. Elle mentionne notamment des délégations de pouvoirs, de fonctions et de signatures imprécises. Selon le budget de la page 35, la Chambre relève des chevauchements entre certaines délégations accordées aux adjoints et celles confiées à l'élu en charge de la commande publique. La Chambre relève également une fonction de commande publique sous-dimensionnée.

Elle considère que les moyens humains consacrés à la commande publique sont insuffisants au regard des besoins de la collectivité. Ce qui la conduit à la 6e recommandation de son rapport. La Chambre recommande d'adapter la structuration des fonctions achats et commandes publiques aux besoins de la Commune.

Ensuite, la Chambre a étudié différents projets. Elle note des irrégularités relevées dans l'opération de construction de la patinoire, génératrice de surcoût et d'irrégularité. La Chambre relève un marché de

travaux mal défini, avec un recours à une consultation inadaptée, qui a eu pour conséquence un surcoût de 26 % des travaux par rapport au chiffrage réalisé par le maître d'œuvre.

Par ailleurs, la procédure avec négociation est juridiquement fragile en raison d'un doute sur la qualification d'infructuosité retenue à l'issue de la 1ère consultation. Je vais passer un peu sur les détails des différentes procédures. La Chambre constate une augmentation du coût des travaux en raison de modifications importantes apportées au projet initial, semblant résulter du souhait de la collectivité ou pour des raisons de sécurité.

Le marché passe de 8 264 148 euros hors taxe à 9 792 423 euros hors taxe, soit une augmentation de plus de 15 % du marché initial, ce qui correspond tout de même à 1 285 123 euros supplémentaires. Le coût de ces travaux supplémentaires de 1 285 000 euros concerne l'augmentation de la capacité d'accueil du public au gradin, de 600 à 1 000 places, mise en place de tribunes fixes, réaménagement des locaux d'accueil, ajout de nouveaux espaces, convivialité, , espace polyvalent. La Chambre considère que le recours à la théorie de l'imprévision pour conclure un protocole transactionnel est infondé, car la méthode de calcul s'apparente à une modification des clauses financières.

Par ailleurs, le montant de l'indemnité calculée est supérieur de 10 442 euros au résultat issu de la formule de calcul utilisée. Toutes les explications sont en page 39. La Chambre relève également que les marchés successifs passés par la Commune pour la conduite d'opération de la patinoire ne l'ont pas été dans les conditions d'égalité de traitement entre les candidats requis.

Vous trouverez les explications, pages 40 et 41. Un premier marché, avec Soderec, de 81 800 euros, sans publicité de la procédure, réalisé par la collectivité. Et un second marché, toujours avec Soderec, de 28 000 euros, puis de 39 600 euros, après avenant sans mise en concurrence.

Et notre règlement interne propose d'effectuer trois devis, ce qui n'a pas été fait. La Chambre ensuite étudie un second projet, qui est le pôle des Bâtes, et donc indique des marchés entachés d'irrégularités dans le cadre de la construction du pôle des Bâtes. La Chambre formule plusieurs critiques.

Un accord-cadre de mandat de maîtrise d'ouvrage créant de fait une situation de monopole et des marchés subséquents dans lesquels la ville s'est engagée sur la base d'informations parcellaires. Vous trouverez les explications pages 41 à 44. Ensuite, la Chambre note des attributions de marchés de prestations intellectuelles contestables.

La Commune a notifié quatre marchés de prestations intellectuelles à un même cabinet, sur une période d'un an, pour un montant cumulé de 197 900 euros, hors taxe, dont trois sans mise en concurrence : marchés d'audit de la commande publique, de conduite d'opération de la patinoire et les rédactions d'un dossier de consultation entreprise. La Chambre rappelle que le règlement interne de la commande publique de la ville précise que la mise en concurrence doit se formaliser par trois devis.

Enfin, la Chambre relève un recours discutable à un marché de conception-réalisation pour réaliser les travaux de construction. En intégrant les options, le montant du marché s'élève de 25 589 687 euros hors taxe, soit un surcoût de 2 158 605 euros par rapport à l'estimation initiale. La Chambre indique que la ville aurait dû lancer deux marchés, un marché de travaux et un marché de maîtrise d'ouvrage.

La Chambre conclut : « Plusieurs irrégularités ont été constatées par la Chambre dans la passation et l'exécution des marchés publics dans le cadre des deux opérations : la patinoire et le pôle des Bâtes. La commune doit respecter les grands principes de la commande publique, que sont l'égalité de traitement des candidats, la liberté d'accès et la transparence des procédures par le recours aux procédures idoines, notamment ».

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, monsieur Rive. J'engage le débat, comme la réglementation le prévoit. Y a-t-il des personnes qui souhaitent prendre la parole ?

Oui, monsieur, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Écoutez, moi je vais faire une intervention finalement plus courte que ce que je prévoyais, puisque vous avez en gros, exposé assez clairement, tout ce qu'on retrouve dans ce dossier. D'ailleurs, j'en profite pour dire combien j'ai apprécié ce dossier qui est très accessible, rédigé de façon simple, pas purement comptable et qui permet à tous ceux mêmes qui ne sont pas experts en la matière de comprendre et d'entendre les prises de position. Et puis le fait aussi qu'il y ait un débat contradictoire qui permet à l'ancien maire d'y répondre et qu'on puisse voir les réponses.

Donc, je ne vais pas reprendre tous les sujets que je comptais mettre en exergue, puisque vous les avez cités et puis ils sont là. Peut-être quand même faire quelques remarques sans ouvrir un débat sur les orientations, mais que finalement ça confirme un certain nombre de positions qu'on a mises en avant pendant le mandat. Je voudrais dire aussi que ça met aussi en exergue le fait que c'étaient des choses que l'on reprochait et quelques fois qui étaient aussi à cheval sur le mandat précédent et celui d'avant aussi.

Et c'est intéressant de revoir, puisqu'on l'a dit un certain nombre de fois, par exemple pour la patinoire, vous vous en doutez bien que j'allais en parler, que déjà le montant on arrive bien à autour de 20 millions d'euros en ce qui concerne le coût et qu'il y a un certain nombre d'irrégularités. Et puis les objectifs ne sont pas d'une clarté exemplaire en ce qui concerne la volonté. Après, sur le reste, sur la forme, le reste est factuel et je ne rentrerai pas dans la matière.

Après, en ce qui concerne les embauches, oui, ça représente un certain nombre d'embauches important, mais à la limite ce n'est pas ça que je dénoncerai puisque, vous le disiez, c'est l'équivalent de 32 postes. Et puis le maire s'en défend, je ne vais pas répondre pour lui, l'ex-maire s'en défend en disant que ça correspondait à une politique souhaitée sur les quartiers, notamment la police, la présence sur les quartiers, etc. Moi, ma question, elle est plus politique, elle est de dire oui mais quel résultat après ?

C'est-à-dire de dire « OK, on met 3 millions et demi en plus sur les salaires, on met 32 postes, quels sont les résultats ? » Et c'est là où on n'est pas en adéquation parce que je considère que les résultats ne sont pas à la hauteur des engagements promis et puis des résultats. Et évidemment, vous m'en voudriez si je ne vous disais pas que je ne suis pas heureux, mais satisfait que ce compte-rendu remonte le problème de l'observatoire des quartiers que j'ai dénoncé depuis le premier jour en considérant que ce n'était pas une bonne politique, en plus le fait qu'il soit lié directement au cabinet du maire, c'était une erreur politique. Et en plus, on voit que c'était aussi une erreur de réglementation puisqu'on se retrouve avec trop de personnes liées.

Donc le fait qu'on donne acte, le fait que l'observatoire des quartiers soit une erreur sur le fond et sur la forme est une bonne chose. En ce qui concerne les logements attribués pour nécessité absolue, juste dire qu'évidemment c'étaient des choses qu'on mettait un petit peu en avant, mais par souci de transparence, j'aurais aimé, notamment peut-être pas sur la place publique, mais j'aurais aimé en tant qu'élu de savoir quels ont été et quels sont ceux qui bénéficient de ce type de logement ou d'avantages, que ce soit voitures, j'ai vu que certains ne payaient même pas leurs charges, leur flux, pas de loyer, etc. Donc, savoir de qui il s'agit, parce que quelles sont les motivations pour ce type davantage ?

Parce que ça peut être, et je le dis avec sincérité, ça peut être quelquefois sur la base d'une négociation de salaire et un avantage qu'on considère en avantage en nature, mais que ce soit clair et que ce soit quand même autour, même si c'est irrégulier, mais autour d'une volonté d'embaucher quelqu'un qui serait dans une situation où on n'aurait pas pu le prendre par ailleurs, ça peut se faire, ça se fait dans d'autres lieux. Je ne défends pas cette technique, mais c'est autre chose que s'il s'agissait de négligence. Et s'il vous plaît, c'était possible aussi de connaître aujourd'hui ceux qui bénéficient encore et si on a mis fin à cela.

Les autres points, je les passe, et je suis sûr que vous en serez heureux. Passer quand même aussi, revenir aussi sur le passé, mais il est fait état encore, parce qu'il y a encore une procédure en cours, ou potentiellement en cours, c'est le coût du centre éducatif fermé, parce que c'est quelque chose que

j'avais dénoncé il y a 15 ans, il y a 20 ans, et on nous avait promis que ça n'engageait pas la ville, ça n'engageait personne, c'était un avantage. J'avais dénoncé qu'on avait déjà payé un tribut assez important vis-à-vis de la prévention de la délinquance, qu'on n'avait pas besoin de ça, qu'on n'avait pas besoin de donner les terrains, et aujourd'hui, je ne découvre pas, et confirmer dans ce rapport, qu'on risque d'avoir, alors au début c'étaient plusieurs millions, maintenant ce serait peut-être 250 000 euros, que nous coûterait la défaillance de l'association qui est là.

En ce qui concerne les augmentations des charges, vous en avez parlé, le retard des amortissements, vous n'en avez pas parlé. Alors, il y a aussi une présentation sur laquelle j'ai des réserves qui est un petit peu ennuyeuse, c'est quand même une présentation surtout autour des emplois, la gestion des RH, etc., où on nous dirait que jusqu'à 2023, ou jusqu'à fin 2022, c'était terrible, et depuis tout va bien, tout s'est amélioré, et c'est en progrès constant. Et en même temps, on nous met en parallèle le fait que jusqu'à 2022, ça a été aussi à cause, c'est dit assez clairement quand même, d'attitude, je suis en train de chercher le terme, en tout cas irrespectueuse des lois, d'un certain nombre de cadres dirigeants de la ville, et puis d'élus qui ont été suspendus depuis.

Donc ce qui est ennuyeux, c'est qu'après on voit aussi qu'il y a des procédures qui s'encourent. Donc moi je trouve que, ou dans le rapport on n'a pas été assez loin, et donc savoir ce qu'il en est réellement, ou on a été trop loin et on accuse des gens d'une situation, et là je trouve ça anormal que l'on ferme ce rapport en considérant qu'il y a eu des malversations, qu'il y a eu de la triche, etc., si ce n'est pas avéré. Donc je trouve qu'il est trop avancé, ou il en a trop dit ou pas assez, c'est mon sentiment, parce que, comme j'en ai parlé sur d'autres dossiers, c'est toujours gênant de jeter l'opprobre tant que ce n'est pas jugé, tant que ce n'est pas décidé.

Mais peut-être avait-il ou avez-vous des informations qu'on n'a pas et qui ne sont pas dans le rapport. En ce qui concerne le régime indemnitaire, juste mon inquiétude, parce qu'après il y a aussi peut-être eu des problèmes d'incompétence, d'erreur ou de choses qui se sont passées, mais le fait de cette nécessité de mettre un terme au régime dérogatoire illégal, je trouve que le terme est un peu fort, c'est s'assurer, parce que c'est le présent et l'avenir qui comptent, et peut-être surtout que nos agents ne vont pas se retrouver dans une situation où ils devraient réagir au trop-perçu, et en même temps, si on revient sur ce régime, qu'il ne soit pas perdant au niveau des revenus qu'ils ont, donc s'il y a une adéquation, ça va sans dire, mais je préfère le dire. Sur la présentation, voilà les quelques remarques que je voulais faire, autres que tout ce que vous avez dit, qui n'est pas nécessaire de répéter, je crois.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Gambuto. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui, madame.

Caroline VABRE : Bonsoir à tous. Je ne peux pas ne pas intervenir sur ce sujet, puisque je suis pour partie directement concernée. Le préalable c'est de dire d'abord, heureusement que nous ne sommes pas dans un tribunal, parce qu'on ne peut pas prendre un rapport, en extraire simplement quelques phrases, donner des nombres de pages pour montrer que la phrase est correctement extraite, sans en prendre la substantifique moelle, j'ai envie de dire. C'est pas honnête intellectuellement. Tout n'a pas été bien fait dans ce mandat, comme dans tous les mandats, c'est certain. Il y a des observations de la CRC qu'il faut absolument tenir, et je ne doute pas que votre mandature les tiendra.

Vous avez Mme Hong, qui était là sur tous les aspects de la présente mandature, à la fois sous le présent adjoint, Monsieur Hirti, ici, et encore aujourd'hui maintenant, donc je ne doute pas qu'elle saura mettre en place ce qui est préconisé. Donc si on reprend un petit peu les choses, et si on les prend de façon, j'ai envie de dire, honnête : d'abord la CRC elle fait un distinguo très clair, entre 2020, fin 2022, et puis après 2022, c'est-à-dire début 2023. Ce distinguo, il est important, parce qu'elle relève, et c'est là où l'honnêteté intellectuelle je crois qu'elle est importante, elle relève de nombreux dysfonctionnements entre 2020 et 2022, qui sont particulièrement importants, particulièrement graves, et puis elle relève après, à de nombreuses reprises tout au long du rapport, les efforts fournis par la collectivité pour y remédier. Je ne l'invente pas, c'est écrit in extenso dans le rapport, ne serait-ce qu'en lisant les titres.

L'adjoint en charge des ressources humaines a lu certains titres seulement, et c'est bien dommage, je

le regrette. Je crois quand on lit certaines choses, il faut décider de lire tous les titres. Si quand même, quand on cite les pages, il faut bien indiquer le pour et le contre.

Moi j'essaie de le faire de façon honnête, avec ce qui ne l'a pas été. Donc je vais quand même reprendre rapidement Monsieur le Maire. Rassurez-vous, je n'aime pas les prises de parole longues, mais c'est important parce que c'est aussi tout le travail que j'ai effectué au prix de lourds sacrifices pendant ces six dernières années, et puis pendant les quatre dernières années en ce qui concerne les ressources humaines et une partie de la commande publique.

Donc si on prend simplement les titres, je vais reprendre moi les pages. Donc on est sur la gestion des ressources humaines : le premier titre de la page 22, il est important, c'est une évolution des effectifs de la masse salariale marquée par une inflexion à la baisse depuis 2022.

Il est important à lire quand même ce titre. C'est-à-dire qu'on voit qu'il y a effectivement une augmentation pour des raisons de choix politiques, d'augmentation de puissance municipale, etc. qui peuvent être peut-être contestables en bilan, et encore je ne le pense véritablement pas, mais ça c'est important.

Et puis on continue sur les titres. On parle d'une gestion des ressources humaines perfectible, pas catastrophique, parce que c'est ce que j'ai cru entendre là pendant toute votre présentation. Donc on va parler de différentes choses.

On va parler des lignes directrices de gestion qui font l'objet, je cite encore le titre, « d'un suivi récent attestant de la mise en œuvre de certaines actions ». Je crois que c'est important de le souligner, ne serait-ce que par respect des précédents collègues qui sont passés par là. Le système d'information, vous l'avez relevé, alors on parle de quoi ? On parle du RSI-RH, c'est juste l'outil de collecte des données RH qui est évidemment perfectible, il faudra peut-être envisager de changer, mais vous savez désormais maintenant tout ce que ça recouvre, et en fait c'est très difficile quand on a une conduite d'opération comme ça, c'est compliqué de changer ce logiciel, mais peut-être faudra-t-il y réfléchir en effet... Ensuite, il a indiqué une carence dans la conduite des entretiens professionnels depuis 2021, c'est une réalité absolue que j'ai eu bien du mal à résorber à partir de début 2023. On a fait, ce n'est pas relevé dans le rapport, mais vous le verrez, on a fait des... Je pense qu'il faudrait que vous fassiez pareil, si je peux me permettre, des temps forts, de dire : « Attention, là sur ce mois-là il faut absolument rendre vos entretiens professionnels. » C'est très difficile à obtenir, c'est du temps pour les agents, il faut aussi se mettre à la place des managers, ce n'est pas toujours évident, mais je crois, si je peux me permettre, j'en profite parce que j'ai la parole, qu'il faut vraiment réfléchir à un système.

Moi, l'idée c'était de faire des campagnes flash de recrutement, mais il faut donner plus d'outils parce que c'est vrai que c'est très difficile à tenir, et pour autant c'est un outil managérial absolument indispensable. Ensuite on va parler du régime indemnitaire, le titre c'est : « Un régime indemnitaire peu transparent ». C'est absolument vrai, on a un régime indemnitaire dans cette collectivité qui n'est pas cohérent, qui n'a jamais véritablement été repris, il est fort dommageable que vous n'ayez pas mentionné que j'ai fait plusieurs demandes et qu'on a mandaté un cabinet pour nous accompagner dans cette refonte. C'est une refonte que je connais bien, puisque je l'ai entièrement menée, enfin les équipes et moi, très discrètement à l'agglomération.

C'est très compliqué à faire, mais en étant bien accompagnée, c'est évidemment impératif à faire. Je fais très vite, Monsieur le Maire, je vois que ma prise de parole est assez longue. On parle ensuite de deux choses fondamentales, le CIA d'une part et la PFA d'autre part, alors de quoi est-ce qu'on parle ?

On parle du CIA qui avait été tout simplement enlevé, amené à zéro en 2022 par le président adjoint aux ressources humaines. Évidemment, ce n'est pas possible, un CIA, il doit y en avoir un dans une collectivité, c'est bien évident, mais vous avez face à ça la PFA, la prime de fin d'année à laquelle nos agents sont très attachés, qui date depuis 1985. On a là aussi fait plusieurs consultations pour connaître le fondement juridique et la possibilité de transformer cette PFA.

Moi, l'idée c'était absolument pas, c'est ce qu'a dit monsieur Gambuto, que les agents, ils doivent redonner de l'agent et qu'ils y perdent. Donc il faut d'abord, à mon sens, structurer le régime indemnitaire, remettre en place le CIA avant de toucher à la PFA, mais vous ferez bien ce que vous voudrez, mais je me permets juste de dire que pour les agents c'est évidemment un revenu essentiel dont ils ne pourront pas se passer. Vous voyez, je suis assez rapide, on parle ensuite des logements de fonction et des véhicules. Là aussi, c'est très important de le dire, les logements de fonction, Vous avez une délibération de 2024, on a essayé de retoiletter quasi intégralement les logements de fonction avec les NAS, vous le savez, vous l'avez évoqué, on est passé de, je ne sais plus ma mémoire fait défaut, mais de tant de logements à beaucoup moins, de même qu'on l'a fait avec les véhicules, et là c'est ce que dit la CRC, c'est-à-dire que les efforts ont été faits, mais qu'il faut bien évidemment continuer à les poursuivre et que c'est essentiel, mais elle note aussi qu'il y a eu un règlement intérieur et des délibérations à ce sujet.

Monsieur le Maire : Merci, madame.

Caroline VABRE : Ah bah j'ai pas tout à fait fini parce que j'ai aussi...

Monsieur le Maire : Encore un point, s'il vous plaît.

Caroline VABRE : Ah bah alors Monsieur le Maire, je veux bien faire vite, simplement c'est essentiel, c'est-à-dire que c'est mon bilan que vous avez remis en cause.

Monsieur le Maire : Vous représentez votre groupe, monsieur Billet ne prend pas la parole après.

Caroline VABRE : Bah non, ça ne marche pas comme ça.

Monsieur le Maire : Alors finissez rapidement s'il vous plaît.

Caroline VABRE : Alors je finis, je vais simplement dans ces cas-là, Monsieur le Maire, lire la fin de la conclusion intermédiaire sur les RH et sur la commande publique, ça vous va ? « La commune sur les ressources humaines a néanmoins amélioré la gestion des ressources humaines depuis 2022 avec la révision de l'IFSE, un règlement intérieur, puisqu'on en a fait une partie, la révision de l'IFSE, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, un règlement intérieur sur l'utilisation des véhicules de services et indique vouloir mettre fin aux situations révélées par la Chambre dans les meilleurs délais ». C'est ce que je vous ai exposé, Monsieur le Maire. Sur la commande publique, j'en dirai deux mots.

Il y a effectivement, et ça c'est la CRC qui l'a pointé, il y avait un problème de délégation, c'est-à-dire que moi on m'avait mis, quand j'ai récupéré la commande publique d'un coup, la possibilité de signer sur tout, quand d'autres adjoints avaient aussi, et je regarde une ancienne adjointe qui est là, d'autres possibilités de signature sur leurs propres compétences qui paraissaient logiques, mais ça, c'est pas possible. C'est ce que dit la CRC, elle ne dit que ça sur ce point de vue-là. Et elle dit surtout que la commande publique est sous-dimensionnée, il y avait une très forte demande en RH.

Je rappelle que ce sont des recrutements quasi impossibles à la commande publique qu'on a essayé de mener sur quatre années. J'espère que vous ferez beaucoup mieux parce que je pense à cet agent qui est effectivement en grande souffrance et j'en aurai terminé, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci madame, merci d'avoir confirmé toutes les remarques de la Chambre régionale des comptes, et si j'ai bien compris, vous n'avez pas eu le temps de faire toutes ces réformes, c'est dommage, les Drouais n'ont pas voulu vous donner ce temps. Qui voudrait prendre la parole ? Oui monsieur Billet, allez-y.

Pierre-Frédéric BILLET : Merci Monsieur le Maire. Alors, je remercie Caroline Vabre d'avoir pris le temps, et Monsieur le Maire d'avoir laissé le temps d'exprimer les choses, puisque vous prenez le temps, à travers vos adjoints, de présenter ce rapport de la CRC.

Monsieur le Maire : Monsieur Billet, on vous entend mal. Parlez plus...

Pierre-Frédéric BILLET : Je crois qu'avec les ventilateurs en plus c'est assez terrible. Merci d'avoir laissé le temps à Caroline Vabre de présenter sa partie, et je crois que c'est bien normal, il faut avoir le temps de pouvoir s'exprimer sur ces sujets qui sont importants. Alors, ce qu'on peut retenir de ce rapport, je vais en dire plusieurs choses.

Un, qu'en réalité il n'y a rien de catastrophique, il n'y a pas de malversations supposées ou sous-entendues, ça évolue beaucoup, la ville de Dreux sur les marchés publics est assez exemplaire, je vais y revenir d'ailleurs. D'ailleurs Anticor a donné récemment la note de A, qui est exemplaire pour les marchés publics, donc on peut s'en réjouir. Il y a quelques précisions que je voudrais donner parce que c'est toujours gênant quand on fait une période qui est aussi longue, de ne pas pouvoir laisser s'exprimer les gens, notamment Gérard Hamel, sur la période 2019 à partir de 2020, et c'est là où je voulais en revenir en premier lieu, Monsieur Homps, c'est que vous dites dans le précédent mandat, les subventions non recouvrées, par exemple les factures impayées, ce n'est pas le précédent mandat, c'est le mandat avant le nôtre.

On n'a pas réussi à recouvrer à peu près un million d'euros de subventions, c'est sur la période 2011-2012, il faut être précis, parce que vous nous l'incombez, ce n'est pas exactement le cas, ce n'est même pas du tout le cas d'ailleurs. Un million de cas de factures impayées, dus à des mauvaises structurations de paiement au sein des services techniques, qu'on a repris en main, et l'inventaire parcellaire, oui c'est une vieille histoire mais on la connaît, c'est compliqué, puisque parfois c'est un peu compliqué de suivre cette évolution-là. Alors je ne parlerai pas pour Gérard Hamel, mais s'il veut il le fera dans la presse, je ne parlerai pas à sa place.

Sur l'histoire des provisions pour risque, il y a des choses assez simples, la jurisprudence est très claire là-dessus, je regrette que la CRC ait été un peu vite en besogne, il faut que le risque soit... l'expression soit justifiée et ait une existence réelle. Sur les 740 000 euros de mandatement que nous avons faits pour les 145 000 euros par an sur l'assainissement, etc., nous ne l'avons pas inscrit, pourquoi ? Parce que l'existence d'un risque réel n'est pas avérée, puisque le trésorier-payeur général nous a donné raison en ces termes-là, tout simplement.

Sur le CEF, j'avais pris une mesure assez forte en disant que politiquement, parce que des fois il faut s'affirmer politiquement, je ne souhaitais pas qu'on inscrive 1,7 million de risques, parce que c'est quand même fort de café qu'à l'époque Gérard Hamel avait soutenu son ami ministre de la Justice pour trouver un terrain et qu'on vienne nous chercher pour 1,7 million. Donc politiquement, et puis on avait bien avancé là-dessus, j'y viens rapidement, mais c'est déjà dans les réponses de la CRC. Alors le CEF, on pourrait en parler, c'est l'ancienne association Diagramma, je ne vais pas y revenir.

Sur le niveau d'endettement, on voit bien sur les projections de la CRC, il y a des erreurs techniques qui se manifestent puisqu'ils projettent à la fin 2025 un endettement de 50 millions d'euros alors qu'on a dû atterrir à 43,6 millions, ce qui est quand même un grand delta. 2022, vous dites l'explosion des dépenses, bien sûr, faut-il rappeler aussi l'explosion des dépenses énergétiques ? Je pense qu'on en a bons souvenirs parce qu'on a plus que doublé la facture énergétique et c'est d'ailleurs l'atterrissage qui a permis le filet de sécurité 2022 et 2023.

Je vais être précis aussi, vous dites plus 3,5 millions de charges sur la masse salariale, vous avez raison, effectivement il y avait 40 postes vacants quand elle est arrivée en 2020, on a réorienté des postes. Sur les 3,5 millions, je vous ferai remarquer quand même qu'il y a eu l'augmentation de trois points d'indices du fonctionnaire, qui correspond à peu près à 1 million d'euros par an, donc c'est aussi à

relativiser. Monsieur Homps, il faut être honnête intellectuellement. Je souris en disant que la prime de fin d'année, si vous voulez la remettre en cause, bon courage, il y a une base légale ou réglementaire à retrouver pour le 13^e mois en réalité, c'est ça, mais on ne va pas mettre en danger les agents de la ville pour les primes de fin d'année, ou le 13^e mois, on est d'accord, en tout cas je l'espère.

Alors, sur la patinoire, la CRC entreprend quelque chose d'assez étrange, disant que l'explosion des coûts de la patinoire, oui, la patinoire a été votée en 2018 avec un budget prévisionnel qu'on a complètement revu, puisqu'en fait on voulait un business model qui permette d'amortir au mieux le coût de cette patinoire, donc on est passé de 300 places à 1000 places, et qu'on a mis aussi le paquet sur la performance énergétique, ce qui me semblait être une bonne chose. Donc là-dessus, ça me fait un peu sourire que la CRC aille là-dessus. Alors, sur la SODEREC, je vais demander à Monsieur Hirti parce que je trouve ça assez drôle, on nous reproche d'avoir enfin arrêté ces contrats qui étaient absurdes.

Enfin, sur le Pôle des Bâtes. Alors là, sur le pôle des Bâtes, on attaquait sur le marché public, conception, réalisation. Alors je dis, la CRC c'est une erreur juridique, c'est un grand lol, puisque la jurisprudence utilisée par la CRC a été invalidée par le Conseil d'État.

C'est-à-dire qu'on a des gens quand même, alors la CRC c'est de plus en plus difficile, on le sait, mais là on nous reproche des choses qui n'existent pas au niveau du Conseil d'État. Un grand lol. Voilà, merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui monsieur, je vous en prie.

Jean LESPINAS : Bonjour, bonsoir à tous. Donc merci pour la présentation, elle était parfaitement claire. Et nous avons apprécié le ton, la cohérence et puis la neutralité.

Donc je salue l'exercice qui n'est pas nécessairement simple. Pour autant, j'apprécie aussi la cohérence de votre discours, Monsieur le Maire, puisque vous aviez annoncé la méthode et elle est très cohérente. On fait des constats, on les dresse, les constats sont factuels et incontestables, sauf à ce qu'on puisse contester l'organe, mais je pense que personne ne s'y attardera.

De fait, ma question porte sur le débat et la manière de positionner la suite, la manière de positionner la démarche d'amélioration qu'il y a derrière, pour justement éviter, et on y assiste forcément, les choses qui ont été prises. Je reprends les mots comme un réquisitoire ou un plaidoyer, un manque d'honnêteté intellectuelle, voire une situation qui frise l'exemplarité. À lire le rapport, on est loin de tout ça, c'est assez clair. Et donc j'aurais une question très pragmatique auprès de vous, de manière à ce qu'on sorte de ces sujets émotionnels, puisque lors d'une précédente intervention, vous m'aviez dit que j'étais injuste.

Or le sujet n'est pas d'être juste ou injuste, il est simplement de savoir quel est le plan d'action correctif, puisque les pistes sont déployées, elles sont inscrites, vous les avez énoncées, et par lesquelles vous pensez commencer, autant sur le fond que sur la forme. C'est plus ça, à mon sens, qui va nous intéresser dans l'avenir. Merci

Monsieur le Maire : Merci monsieur. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Bien, écoutez, je vais conclure ce débat.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes, qui vient d'être présenté et débattu, est un document de vérité, une vérité que nos habitants ont le droit de connaître. Il documente avec l'autorité d'une juridiction financière indépendante, que l'on fasse lol ou pas lol, c'est une juridiction financière indépendante. Elle documente plusieurs années de mauvaise gestion, parfois même illégale.

Je tiens à en tirer les conséquences devant vous, avec clarté et sans équivoque. Je répondrai à votre question, monsieur. Ce que la Chambre a relevé, ce n'est pas une succession d'erreurs fortuites, ou d'interprétations techniques hasardeuses.

Ce sont des effets d'une gestion défailante, dont notre collectivité porte les conséquences aujourd'hui. Oui, Monsieur, une situation de trésorerie catastrophique à notre arrivée. Lorsque nous avons pris nos fonctions, nous avons découvert une réalité financière que personne ne nous avait préparés à affronter.

Un trou dans la caisse de 1,2 million d'euros. L'impossibilité de payer les salaires des agents en avril, sans souscrire en urgence une ligne de crédit de 10 millions d'euros, que nous devons maintenant rembourser. Près de 6 millions d'euros de factures laissées impayées.

La CRC le confirme. Des irrégularités comptables multiples. L'absence de provisions obligatoires, malgré des contentieux ouverts.

Un inventaire patrimonial incomplet. Des amortissements erronés. Cette situation n'est pas tombée du ciel.

Elle est le fruit de choix, ou plutôt de non-choix, répétés pendant plusieurs années. Et ce n'est pas parce que vous partez que la vérité n'est pas existante. Des projets coûteux, irréguliers et non financés en totalité.

La Chambre a passé au crible deux opérations majeures. La patinoire et le pôle des Bâtes. Il y a relevé des manquements graves aux principes fondamentaux de la commande publique.

Égalité de traitement entre les candidats. Liberté d'accès. Transparence des procédures.

Monsieur Duquesnoy, si vous partez, vous suivez ce que je dénonce. Partez si vous voulez. Sur la patinoire, le surcoût dépasse 26 % par rapport au chiffrage initial.

Des marchés ont été attribués sans mise en concurrence réelle. Des procédures d'infructuosité ont été utilisées de manière juridiquement fragile, voire grave. Sur le pôle des Bâtes, la situation du quasi-monopole créé autour d'un prestataire unique a conduit à des surcoûts de plus de 2 millions d'euros.

Ces projets engagés sans financement solide nous contraignent aujourd'hui à souscrire un emprunt supplémentaire de 10 millions d'euros pour solder des dépenses décidées par vous, l'ancienne majorité que Monsieur Duquesnoy rejoint. C'est la nouvelle majorité qui paie les pots cassés. Un fonctionnement de la mairie totalement désorganisé.

Au-delà des chiffres, c'est l'état intérieur de notre administration que nous avons découvert avec préoccupation. Les agents de la ville de Dreux ont souffert et continuent de souffrir des conséquences de cette désorganisation. Les faits, mesdames et messieurs, qui restaient dans cette enceinte sont là.

Un dialogue social quasi inexistant. Nous verrons les organisations syndicales demain avec monsieur Rive. Des agents laissés sans information ni perspective.

Des traitements inéquitables entre collègues sans aucune explication. Toutes les embauches et tous les remplacements bloqués depuis près d'un an, générant des dysfonctionnements majeurs dans de nombreux services. Le blocage de toutes les commandes et le gel du renouvellement des marchés publics.

Des équipements en panne. Des défailances du nettoyage. Des manques de fournitures de base dans les écoles.

Le papier de toilette, il n'y en avait plus quand nous sommes arrivés. Oui, jusqu'aux biens les plus élémentaires. Un régime indemnitaire opaque.

Une prime de fin d'année sans base légale. Des logements de fonction attribués à des agents qui n'y avaient pas droit. Et fait inacceptable : un directeur de cabinet rémunéré au-delà des plafonds légaux

avec plus de 41 000 euros.

Nous allons, mesdames et messieurs, payer les conséquences, mais nous allons agir. Soyons lucides. Les conséquences de cette mauvaise gestion pèseront sur la première partie de ce mandat.

Nous devons consacrer une énergie et des moyens considérables, non pas à construire l'avenir de Dreux, mais à réparer ce qui a été abîmé, à rembourser ce qui a été engagé sans prudence, à rétablir ce qui a été bafoué. Nous ne nous déroberons pas à ce travail. Dès les premières semaines, nous avons agi avec mes collègues qui m'entourent courageusement.

Nous avons mobilisé des lignes de trésorerie pour éviter la cessation de paiement. Je dis bien la cessation de paiement, c'est-à-dire la faillite de la ville. Émission de titres de recettes pour récupérer les trop-perçus illégaux.

Ce ne sont ni plus ni moins que l'argent des contribuables de Dreux. Remise en marche de la commande publique gelée. Reprise du dialogue avec les agents.

Nous allons poursuivre sur chacune des six recommandations de la Chambre, puisque vous vouliez une réponse, monsieur, je vous l'apporte, et nous vous ferons régulièrement le point sur ces recommandations. Les Drouaises et les Drouais nous ont élus pour redresser la barre. Ils nous ont accordé leur confiance, non pas pour gérer l'existant, mais pour transformer une ville qui en a le potentiel et qui le mérite.

Ce mandat sera celui du redressement de la rigueur et de la transparence, par contraste absolu avec ce que ce rapport vient de mettre en lumière et qui a fait fuir l'ancienne majorité. Nous payons, je le redis, nous payons les pots cassés, mais nous allons nous remettre, nous allons remettre Dreux en marche et nous n'avons pas l'intention de nous arrêter en si bon chemin. Merci mesdames et messieurs, merci mes chers collègues.

Alors nous prenons acte du débat, si vous voulez bien.

Prend acte

Assemblées

3. Société d'Économie Mixte Construction de Dreux - autorisation d'occuper les fonctions de Directeur général

Abdel-Kader GUERZA

Nous passons à la délibération numéro 3 : « Société d'économie mixte construction de Dreux. Autorisation d'occuper des fonctions de directeur général.

Par délibération du 16 avril, le conseil municipal a désigné ses représentants pour siéger au conseil d'administration de la société d'économie mixte construction de Dreux, dite SEMCD. Monsieur Christophe Le Cidé, autorisé à se présenter aux fonctions de président, a été élu à cette fonction. Il convient également de l'autoriser à exercer les fonctions de directeur général puisqu'il y a besoin de faire fonctionner cette société mixte.

À cette demande, je vous propose que nous l'autorisions à exercer les fonctions de président-directeur général et qu'il demande qu'aucune rémunération ne lui soit versée au titre de cette fonction. Y a-t-il des remarques ? Oui, monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Oui, très rapidement, Monsieur le Maire. Est-ce qu'il s'agit d'une situation provisoire ou inscrite dans le temps ? C'est (la personne) qui gardera la fonction.

Et puis en ce qui concerne l'explication, il est précisé qu'aucune rémunération ne sera versée au titre de cette fonction. Est-ce que cela indique que même dans la fonction de président, il n'y aura pas d'indemnité ou c'est seulement sur cette fonction-là ?

Monsieur le Maire : Oui, sur les deux fonctions. Et comme dans la vie, rien n'est définitif.

Valentino GAMBUTO : Quel est l'objectif ?

Monsieur le Maire : Absolument. Merci, monsieur Gambuto. D'autres remarques ?

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci, monsieur Gambuto.

à l'unanimité, moins 1 abstention (Valentino GAMBUTO)

Merci beaucoup.

4. Établissement public autonome départemental (EPAD) - désignation d'un représentant suppléant

Abdel-Kader GUERZA

Nous passons à la délibération numéro 4, qui est la désignation pour le futur établissement public autonome départemental, l'EPAD, puisqu'il y a constitution de cet établissement public pour prendre en charge la gestion des EHPAD de l'hôpital, qui est aussi dans une situation difficile. Madame Sabine Frétey a été désignée titulaire à notre dernier conseil municipal.

Je vous propose que Caroline Simoes soit sa suppléante, si vous voulez bien. Y a-t-il des oppositions ? Oui, monsieur le président qui êtes le président de cette future EHPAD.

Je vous en prie, allez-y.

Christophe LE DORVEN : Merci, Monsieur le Maire. C'est tout simplement pour dire qu'en ma qualité de président du conseil d'administration, je ne vais pas participer au vote puisque je ne pourrais pas désigner pour cette collectivité un représentant d'un conseil d'administration pour lequel je suis président pour une autre collectivité.

Monsieur le Maire : Merci, monsieur le Président, de faire cette précision. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Donc, moins la voix de monsieur le Président du Conseil départemental, **à l'unanimité, moins 1 abstention (Valentino GAMBUTO) et 1 « ne prend pas part au vote » (Christophe LE DORVEN)**. Merci,

Ressources humaines

5. Formation des élus

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur Rive, après votre brillante sortie de tout à l'heure, est-ce que tu peux nous rapporter la formation des élus, s'il te plaît ?

Philippe RIVE : Avec plaisir. « La formation des élus est un droit prévu par le code général des collectivités territoriales. Elle vise à permettre aux élus d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer efficacement leurs mandats et répondre aux enjeux de leur territoire. Les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leur fonction.

Dans les trois mois suivant le renouvellement du conseil municipal, celui-ci doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres en fixant les orientations et les crédits correspondants. Donc, il s'agit d'une formation obligatoire en début de mandat. Les élus ayant une délégation de fonction doivent obligatoirement suivre une formation au cours de la première année de mandat.

Plus largement, la collectivité doit permettre à l'ensemble des élus d'accéder à des actions de formation pendant toute la durée du mandat. Il est recommandé d'élaborer un plan de formation en début de mandature. Le financement des formations :

Les dépenses de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune à condition que les formations soient dispensées par des organismes agréés. Le budget formation doit respecter au minimum 2 % du montant total des indemnités de fonction des élus, au maximum 20 % de ce montant. Les crédits non consommés sont reportés sur l'exercice suivant, mais ne peuvent être conservés au-delà de la mandature.

Donc, je ne vais pas lire tous les textes réglementaires. Les thématiques retenues seront : le fonctionnement institutionnel, les finances locales, le cadre juridique de l'action municipale, l'organisation administrative, l'aménagement et l'urbanisme, la commande publique, les politiques publiques locales et la gestion des services publics. Donc, les coûts seront précis, les crédits sont inscrits au budget de la ville.

Donc, vu l'avis de la commission ressources et administration, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir décider d'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux, égale à 3 % du montant total des indemnités de fonction, pouvant être alloué aux membres du conseil municipal. Ensuite, décider d'approuver le plan de formation prévisionnel des membres du conseil municipal, que je viens de vous évoquer très rapidement.

Monsieur le Maire : Voilà, M. Rive a posé la question. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Oui, en ce qui concerne, bien sûr, je voterai pour. Je veux juste faire une remarque, non pas pour vous vendre une carte du Parti socialiste, mais nous avons l'habitude au Parti socialiste d'obliger tous les candidats, avant même d'être élus, de suivre la formation sur la prévention des violences sexuelles et sexistes. Et je pense que ce serait une bonne chose que nous y passions tous, parce que c'est un véritable problème à prendre en considération, et nous, les élus, de donner exemple en la matière.

Monsieur le Maire : Une très bonne suggestion, merci beaucoup monsieur. Je proposerai aussi de rendre le module formation à la démocratie municipale à l'ensemble des conseillers municipaux, particulièrement ceux qui sont partis. Des oppositions ? Abstentions ? **à l'unanimité.**

Je vous remercie beaucoup.

6. Création de poste au tableau des effectifs

Philippe RIVE

Monsieur le Maire : Nous passons à la création de postes au tableau des effectifs.

Philippe RIVE : Je poursuis donc. Conformément à l'article L. 313.1 du code général de la fonction publique territoriale modifiée, les emplois permanents de la collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Ils correspondent à des besoins pérennes de la collectivité. La délibération porte en création, suppression ou modification d'un emploi permanent, doit préciser les grades correspondant à l'emploi créé, la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève, la durée hebdomadaire du poste, temps complet, temps non complet, la date d'effet de la création, tenant compte du délai de publicité légale, le cas échéant si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel, et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé. Alors, les modifications qui concernent soit des évolutions organisationnelles au sein des services de la ville, ou des changements de grade afin de remettre en adéquation les cadres d'emploi correspondant aux métiers et faciliter les possibilités de recrutement ou de mobilité au regard du statut.

Les emplois concernés que l'on veut recruter. Suite à une ouverture de classe prévue à la rentrée scolaire à l'école Benjamin Rabier, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'ATSEM, à temps complet et appartenant au cadre d'emploi, soit au cadre d'emploi des adjoints techniques, au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe et adjoint technique principal 1ère classe relevant de la catégorie C, et comme c'est parfois difficile dans ce cadre d'emploi, il y a un deuxième cadre d'emploi qui est celui des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, ATSEM au grade d'ATSEM principal 2ème classe et ATSEM principal 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 31 août 2026. Voici pour le premier emploi. Pour les autres emplois, il s'agit dans le cadre d'ouverture de l'ALSH du pôle des Bâtes.

Il est également nécessaire de créer deux emplois permanents d'animateurs à temps non complet, de 29 heures et 45 minutes hebdomadaires et appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animation, au grade d'adjoint d'animation, d'adjoint d'animation principal 2ème classe et d'adjoint d'animation principal 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 31 août 2026, et un emploi permanent d'animateurs à temps non complet de 16 h 30, hebdomadaires et appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animation, au grade d'adjoint d'animation, d'adjoint d'animation principal 2ème classe et d'adjoint d'animation principal 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 31 août 2026.

Vu l'avis de la Commission Ressources et Administration, je vous demande si vous en êtes d'accord de bien vouloir approuver la création d'un emploi permanent sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe et adjoint technique principal 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C échelons 1 à 12, et sur les grades d'ATSEM principal 2ème classe et ATSEM principal 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C échelons 1 à 12 pour effectuer les missions d'ATSEM à temps complet au 31 août 2026, ensuite de deux emplois permanents d'animateurs sur les grades d'adjoint d'animation, d'adjoint d'animation principal 2ème classe et d'adjoint d'animation principal 1ère classe relevant de la catégorie C échelons 1 à 12 pour effectuer les missions d'animateurs à temps non complet de 29 heures et 45 minutes à compter du 31 août 2026 également, et enfin d'un emploi permanent d'animateurs sur les grades d'adjoint d'animation, d'adjoint d'animation principal 2ème classe et d'adjoint d'animation 1ère classe relevant de la catégorie C hiérarchique C, échelons 1 à 12, pour effectuer les missions d'animateurs à temps non complet de 16 heures 30 à compter du 31 août 2026.

Autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Le niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence aux grades des emplois créés, puis prendre acte du tableau des effectifs modifiés en conséquence et dire que les crédits sont inscrits au budget de la ville.

Monsieur le Maire : Merci Philippe, voilà nous commençons notre travail pour nous occuper des Drouais. Voilà la réalité de ce que nous allons mener pendant ces six prochaines années, nous occuper des Drouais. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Monsieur le Maire, juste une explication de vote. Je m'abstiendrai parce qu'on n'a pas suffisamment d'éléments pour apprécier les grades, les niveaux et les compétences, mais ça semble évident qu'il faille embaucher ces personnes, d'où la décision de nous abstenir. Mais peut-être une petite question en ce qui concerne la présentation.

Il me semble que c'est quelque chose de nouveau, de nous dire dans la délibération, à la fin, et ça se reproduit à d'autres délibérations, dire que les crédits sont inscrits au budget de la ville. C'est-à-dire que si on votait pour, c'est de dire que les budgets, en fait, on ne les a pas forcément vus, on n'est pas forcément en phase, c'est un petit peu plus compliqué le fait que ça soit dans la délibération, et à plusieurs reprises, ça revient dans les délibérations, accepter et dire que c'est bien inscrit dans les comptes. Je trouve ça un petit peu difficile quelquefois, à gérer comme réponse.

Monsieur le Maire : Oui, c'est une affaire technique, je suppose. La direction générale dira ce qu'il en est. Je vous répondrai la fois prochaine, Monsieur.

Mais merci de votre questionnement. D'autres remarques ? Est-ce qu'il y a des votes contre des abstentions ? Bien pris. **à l'unanimité, moins 1 abstention (Valentino GAMBUTO)**

Merci beaucoup, Monsieur.

Nous passons à la délibération numéro 7.

Sports

7. Convention d'offre de concours entre la ville de Dreux et le DAC Tennis

Mounir CHAKKAR

C'est la convention d'offres de concours entre la ville de Dreux et le DAC Tennis. Nous continuons dans la vraie vie. Monsieur Chakkar ? Merci.

Mounir CHAKKAR : La ville de Dreux souhaite favoriser le développement du sport local et, à cette fin, aux propriétaires d'équipements sportifs à Dreux, notamment de trois terrains de tennis couverts. Le système d'éclairage de ces trois terrains de tennis couverts dorénavant obsolète, le remplacement des équipements existants par un dispositif d'éclairage moins énergivore et offrant un meilleur confort visuel à était entrepris, conformément aux normes de la Fédération Française de Tennis. L'association DAC Tennis s'est affiliée à la Fédération de Tennis et, au titre de son objet social, concours au développement du tennis à Dreux.

Aussi, l'association souhaite contribuer à la réalisation de ce projet en apportant à la ville une participation financière de 3 000 €. Une convention d'offres de concours est proposée.

Vu l'avis de la Commission culture, vie associative, citoyenneté, santé, sport, attractivité économique et animation du territoire, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver la convention d'offres de concours entre la ville de Dreux et le DAC Tennis.

Ainsi autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : Pour une fois que le chemin des euros se fait dans ce sens, allons-y. Oui, monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui, c'est une bonne chose qu'ils participent. Ça montre une volonté de travailler avec nous. Et ça s'inscrit dans la nécessité logique de changer tous nos luminaires avec de la basse consommation dans l'intérêt des économies et des joueurs et de la planète.

Et à ce sujet, il était prévu par le passé, en ce qui concerne le reste du remplacement de tous les lampadaires de Dreux, que ce soit lissé sur un certain temps. Et nous étions de ceux qui demandaient que ce soit fait rapidement, que ce soit fait sur ces mêmes années qu'il s'agit d'un investissement. Est-ce que vous pourrez me dire si le projet est retenu et à quel terme vous comptez changer et modifier tous les lampadaires ?

Monsieur le Maire : Nous avons démarré. Vous avez raison de nous poser la question, puisque nous nous sommes posé cette même question. Nous avons démarré.

Arnaud, est-ce que tu veux donner quelques éléments de réponse ?

Arnaud DAUTREY : Bonjour à toutes et tous. Je vais vous répondre, monsieur Gambuto, avec grand plaisir. Nous avons lancé un appel d'offre au tout début de notre mandature pour la réflexion globale des pannes sur l'éclairage public de Dreux.

Les travaux ont commencé depuis 15 jours et l'ensemble de l'éclairage public sera remis en état pour mi-juillet. Donc aujourd'hui, avec un contrat de maintenance sur trois ans, ce qui permettra de pérenniser le domaine et l'éclairage public de la ville. La réfection réfection se fera dans un second temps.

Mais c'est une bonne question.

Monsieur le Maire : Merci, Arnaud. Voilà une précision. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? **à l'unanimité.** Je vous remercie.

Patinoire

8. École de glace municipale – demandes de remboursement de cours

Mounir CHAKKAR

Monsieur Chakkar, si vous pouvez continuer, s'il te plaît. École de glace municipale.

Mounir CHAKKAR : C'est une délibération pour permettre le remboursement des cours de l'école de glace. En l'absence, durant une période précise d'un professeur de glace à la patinoire, un certain nombre de parents ont réclamé le remboursement, ce qui est normal. Donc il faut qu'on puisse, pour l'autorisation, valider cette délibération ce soir, permettant à nos services de pouvoir rembourser les familles en question sur des périodes précises.

Et donc là, vous avez les noms des personnes et des enfants concernés.

Monsieur le Maire : Merci, monsieur Chakkar. Oui, monsieur Gambuto, je vous en prie, allez-y.

Valentino GAMBUTO : Bien évidemment, oui, pour rembourser ces personnes. Mais la question irait un peu plus loin, puisqu'on parle de cours et d'apprentissage. C'est de définir, vous allez peut-être pas me répondre aujourd'hui, mais savoir assez vite, quelle est votre proposition autour de la patinoire, quel est le type d'apprentissage, qu'est-ce qu'on va développer, des équipes, une volonté plutôt d'avoir toute une organisation autour de cet outil, ou que ce soit simplement un lieu de loisirs. Parce que du coup, s'il y a des investissements importants autour du sport pour la patinoire, ce sera forcément au détriment d'autres sports. Donc c'est quelque chose qui intéresse beaucoup les Drouais, et moi aussi d'ailleurs.

Monsieur le Maire : Oui, vous avez parfaitement raison, c'est l'une de nos préoccupations pour rétablir la situation de la ville. Nous commençons à y réfléchir avec le sport, les finances bien entendu et les ressources personnelles. Les collègues, est-ce que vous avez des éléments de réponses non définitives ?

André HOMPS : Je vais passer la parole à mon collègue Mounir sur l'évocation de l'équipement. On peut dire simplement comment on s'y était engagé auprès du conseil municipal. Aujourd'hui, on est dans une phase où on examine les chiffres, en fait.

On sait aujourd'hui en gros qu'il y a un million d'euros à peu près de charges d'exploitation, et il y a à peu près un peu moins de 400 000 euros de recettes d'exploitation. Donc ça veut dire qu'aujourd'hui, il y a un déficit d'exploitation, à dire s'il est structurel ou pas, de 600 000 euros, c'est probablement l'hypothèse basse. Donc à partir de là, on entame une réflexion avec Mounir et avec les équipes municipales, et donc je passe la parole à Mounir.

Monsieur le Maire : Mais tout ça, ce ne sont que des supputations, bien entendu. Nous avons dit que le mandat sera le mandat de la transparence, donc nous disons les choses. Mais nous continuons, nous poursuivons notre réflexion de ce point de vue-là.

Je ne crois pas qu'il faille en dire beaucoup plus, je pense que... Des abstentions ? Des votes contre ? à l'unanimité. Je vous remercie beaucoup.

Animation événementielle

9. Tarifications marché de Noël 2026

Christophe LE CICLÉ

Nous passons à la délibération numéro 9, tarification marché de Noël. Monsieur Le Cicle.

Christophe LE CICLÉ : Merci, Monsieur le Maire. En cette période d'extrême canicule et ce jour le plus éloigné de l'année du jour de Noël, j'ai le plaisir de vous emmener par l'imagination dans un tout autre climat que celui du marché de Noël pour vous dire que rien ne change en réalité. Nos tarifs sont exactement les mêmes, ils ne bougent pas.

Le tarif pour l'occupation d'un chalet sur une séquence, c'est 80 euros pour un chalet simple et 120 euros pour un chalet double. Simplement, cette délibération vient rationaliser et rendre plus compréhensible pour les commerçants le fonctionnement de notre tarification. L'objectif est d'inciter les commerçants qui se concentrent massivement sur le week-end des flambards en réalité.

C'est pourquoi il y a un léger surcoût, enfin pas un léger d'ailleurs, un surcoût réel, comme chaque année, sur ce week-end-là, mais d'inciter à rester sur toute la période. C'est-à-dire le week-end des flambards et la semaine de Noël. Et donc il y a un surcoût sur le week-end des flambards, le tarif classique sur la semaine de Noël, et un tarif avantageux si on prend l'ensemble.

Notre objectif est qu'il n'y ait pas de chalet vide, évidemment, après le week-end des flambards, et que donc l'ensemble du marché soit rempli et animé sur cette période. Voilà, les tarifs n'ont pas changé, le fonctionnement non plus, mais c'est la présentation du rapport pour sa bonne compréhension par les commerçants qui a été revue cette année. Je vous remercie...

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Le Cîclé. Merci beaucoup Christophe. Oui monsieur, je vous en prie, monsieur Gambuto.

Arnaud DAUTREY : Monsieur le Maire, ça ne surprendra pas les personnes qui étaient à la Commission, et si vous le permettez, je le redis ici, mais il n'y avait pas d'opposition. C'est juste faire une remarque sur la nécessité, compte tenu l'investissement important que fait la ville, et c'est une bonne chose autour du marché de Noël, la nécessité d'exiger, que ce soit par des amendes, que ce soit n'importe comment, mais que les stands soient tous occupés et pendant toute la période, et jusqu'à l'heure de fermeture. Il n'y a rien de pire lorsque l'on se promène ou lorsque des gens viennent visiter, de voir des stands vides à certaines journées, de voir des personnes qui n'occupent pas.

Après, je sais que l'an dernier, on était tombé aussi sur un fait malheureux, c'est qu'on avait fait l'inauguration des lumières qui n'étaient pas en même temps que le marché, ce qui fait que les gens venaient puis retrouvaient tout qui était fermé, ce qui était une erreur de date, mais ça peut arriver. Mais là, vraiment faire attention à ne pas se retrouver avec des stands vides, c'est contre-productif en fait. On vient et on a l'impression, quand bien même il n'y aurait que deux ou trois stands vides, où il n'y a personne ou qui ferment plus tôt, ça donne une impression de mal fini et ce n'est pas l'image que l'on veut donner.

Et un autre souci, mais je sais qu'il était partagé par la majorité, c'est de faire le nécessaire pour avoir peut-être plus de chalets et que le monde associatif puisse en bénéficier aussi, parce qu'il y a une forte demande et ils sont partie prenante et quelquefois de se retrouver sous détente n'est pas pratique. J'en veux pour l'exemple, c'était le musée du vin, qui sous tente, ne pouvait pas faire son vin chaud et qui n'avait pas pu participer, je crois que c'était la dernière fois ou celle d'avant. Donc d'essayer de faire qu'il y ait une meilleure répartition et puis qu'il y ait plus de stands.

Je sais que vous l'avez entendu et que vous y pensez, je sais que vous êtes en train de faire des études sur des chalets, mais je voulais que ce soit dit, entériné ici.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Gambuto.

Christophe LE CÎCLÉ : Oui, juste deux éléments de réponse. D'abord, vous avez remarqué, puisque c'est écrit en rouge, Monsieur Gambuto, dans le document, qu'il y a un chèque de caution qui est demandé aux commerçants et que cette caution peut être retenue en cas de non-respect des horaires. Ça répond bien à ce que vous avez dit, mais vous avez raison.

Un chalet vide, c'est comme un commerce dont le rideau est baissé par son propriétaire qui ne met personne à l'intérieur. C'est déprimant pour le fonctionnement de la ville et du marché. Pour ce qui concerne les associations, c'est vrai qu'on privilégie, il y a d'autres moments de l'année où les associations ont le droit de citer, je pense par exemple au 14 juillet, où là pour le coup ce sont les associations qui vendent aux chalets.

Le marché de Noël c'est pour les commerçants, mais c'est vrai qu'il y a de la place qui est réservée aux associations. Les chalets, pour le nombre que nous possédons, sont réservés aux commerçants. Si nous pouvons en acheter plus, bien entendu, on fera en sorte que les associations soient installées dans des conditions plus confortables.

Et puis pour revenir sur la question des illuminations, c'est vrai qu'il y a eu un petit raté l'année dernière. Non seulement un mauvais choix de date, mais aussi un mauvais choix de jour. C'était un vendredi soir, un mauvais choix d'organisation, l'absence de la chorale.

Forts de cette mauvaise expérience, on va rectifier tout ça. Ce sera bien le premier week-end de décembre, donc une semaine avant les flambards, une semaine avant l'ouverture du marché de Noël, il ne faut pas tout faire en même temps, et puis les gens sont pressés de voir les illuminations arriver.

Donc ce sera bien le premier week-end de décembre, mais ce sera le samedi, avec le vin chaud, avec l'ouverture de la Maison du Père Noël, avec la chorale, avec tout ça pour en faire un événement qui sera plus attractif et plus festif que cela a pu être l'an dernier.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Y a-t-il des abstentions en bon français, pardon ?

Des oppositions ? à l'unanimité

Je vous remercie beaucoup.

Éducation

10. Versement d'un forfait communal à l'OGEC de l'institut Saint-Pierre Saint-Paul

Marie-Françoise SCAVENNEC

Monsieur le Maire : Nous passons au versement d'un forfait communal à l'OGEC de l'Institut Saint-Pierre-Saint-Paul. Marie-Françoise Scavennec.

Marie-Françoise SCAVENNEC : La ville de Dreux et l'OGEC Saint-Pierre-Saint-Paul souhaitent renouveler la convention relative au versement d'un forfait communal pour chaque enfant drouais scolarisé dans les établissements primaires, donc maternelle et élémentaire. Ce forfait communal est maintenu au montant de 750 euros par enfant de drouais maternelle, de 500 euros par enfant drouais donc il est destiné à contribuer au financement des classes transportées, de la rémunération des personnels de service, des surveillants et des aides maternelles, ainsi qu'aux charges de fonctionnement de l'école, notamment le chauffage, l'éclairage et la consommation d'eau.

Vu l'avis de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Ville de quartier, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique, je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer la convention.

Monsieur le Maire : Voilà, c'est vraiment la vraie vie. Oui monsieur, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Si vous m'y autorisez, je voulais juste faire un petit complément d'information pour ceux qui découvrent et qui nous écoutent. Ce n'est pas une somme qu'on donne en plus à ces écoles, c'est ce que nous coûte chaque élève dans l'école publique et de façon logique, équitable, que l'on reverse à ces écoles privées pour qu'ils soient dans la même situation que ceux qui sont dans nos écoles publiques. C'est juste une explication, ce n'est pas quelque chose pour les écoles privées en plus, c'est par souci d'équité logique que l'on fait ça et que c'est fait dans chaque école et que l'appréciation des sommes est une somme calculée, non pas de façon arbitraire, mais qu'il y a quelque chose de fait sérieusement.

Marie-Françoise SCAVENNEC : Alors, de toutes les manières, c'est une obligation.

Monsieur le Maire : C'est très bien, je pense que... Très bien. Y a-t-il d'autres remarques, mesdames et messieurs ?

Des votes contre ? Des abstentions ? à l'unanimité. Je vous remercie infiniment, merci pour nos élèves.

Politique de la Ville

11. Contrat « Engagements Quartiers 2030 » Annexe financière 2026

Caroline BRAY

Monsieur le Maire : Nous passons à la délibération numéro 11. Caroline Bray, qui va nous rapporter un dossier sur l'engagement quartier 2030 et son annexe financière. Tu peux y aller, Caroline, si tu veux.

Caroline BRAY : J'essaie de mettre le micro. Bonsoir à vous. Donc, il s'agit de vous présenter la programmation financière qui s'inscrit dans le cadre du contrat de ville et qui vous est présentée sous deux volets.

Donc, d'une part, les actions que finance la ville de Dreux pour les associations, et d'autre part, dans un deuxième tableau, les actions qui sont portées par la ville et pour lesquelles sont versées les subventions par l'État. Donc, pour vous rappeler un petit peu le contexte, le contrat engagement quartier 2030 lie l'État, la ville de Dreux et la ville de Vernouillet jusqu'en 2030 et ce, depuis 2024. Dans ce contexte, un appel à projets a été lancé en septembre 2025 qui a permis aux associations de déposer des projets et aux porteurs de projets dont la ville et l'agglomération et qui s'inscrivent en cohérence avec les quatre axes définis dans cet appel à projets. Je ne sais pas si c'est la peine de vous les rappeler, mais je peux les rappeler brièvement. Je sais que la séance est un peu longue ce soir. L'insertion sociale, les valeurs de la République, l'insertion professionnelle et les droits et devoirs des citoyens.

Le montant pour les associations est stable depuis... Enfin, de 2025 à 2026. Excusez-moi, j'ai un peu chaud. Et donc, on reste à un montant de 60 000 euros pour les montants versés par la ville. Et donc, si vous avez pris le temps de regarder la programmation, vous verrez qu'on y retrouve des associations bien connues et on y retrouve beaucoup d'associations culturelles, sportives, des actions portées par l'agglomération aussi. Donc, voilà ce que je peux dire sur cette programmation financière, je laisse Monsieur le Maire pour la délibération.

Monsieur le Maire : Merci Caroline. Très important pour la vie de nos quartiers et de la vie globale pour notre jeunesse, n'est-ce pas Mattis ? Oui, Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Oui, évidemment, je voterai pour. Je me permets, si vous le voulez bien, Monsieur le maire, juste dire qu'heureusement, on peut compter sur ce monde associatif et qu'on a besoin d'eux.

Il n'empêche que, compte tenu... Et là, je ne vise absolument aucune association de rues, mais compte tenu de l'actualité qu'on peut voir, et on l'a vu autour de ce qui a pu se passer d'ailleurs en région parisienne, la nécessité d'être très vigilants en ce qui concerne toutes les personnes qui encadrent cette jeunesse dans le monde associatif que l'on accompagne, puisqu'on découvre malheureusement des choses qui étaient, me semble-t-il, inimaginables il y a encore quelques mois, et combien il est important de faire attention aux encadrements qu'il peut y avoir autour des jeunes. Donc, je ne dis pas que ce n'est pas fait, juste qu'on soit très vigilants sur le personnel qui est utilisé, je ne sais pas si c'est le bon terme, qui est employé par les associations avec qui on travaille.

Caroline BRAY : Oui, vous pouvez compter sur nous, sur cet enjeu qu'on va porter haut et fort.

Monsieur le Maire : Absolument. Merci de rappeler cet élément. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Des votes contre ?

Sabine FRÉTEY : Je ne prendrai pas part au vote, pour des raisons personnelles.

Monsieur le Maire : Ah, merci. Des abstentions ? sauf la voix de Madame Frétey.

À l'unanimité, moins 1 « ne prend pas part au vote » (Sabine FRETEY) Je vous remercie,

Monsieur le Maire : Nous sommes dans la période du foot, il y a les pauses fraîcheur, et là nous allons entamer un petit marathon financier. Souhaitez-vous qu'on fasse 5 minutes de pause fraîcheur ? Oui, tu as raison. C'est sur la suggestion de mon voisin, qui a envie de reprendre du souffle pour la suite. On se donne 3 minutes de telle sorte à reprendre du souffle. Oui, ne sortez pas, restez dans la fraîcheur.

On va se donner quelques secondes pour que chacun d'entre nous soit installé, et nous allons entamer ce marathon financier qui commence par l'approbation du compte financier unique pour le budget principal, donc ça concerne l'exercice 2025. C'est dommage qu'une partie des minorités ne soit pas là pour défendre leur travail de 2025. M. André Homps.

Finances

12. Approbation Compte Financier Unique – Budget Principal – Exercice 2025

André HOMPS

André HOMPS : Bien, on va commencer par la délibération numéro 1, donc l'approbation du compte financier unique. À la demande générale, je vais être synthétique et rapide. Vous avez une présentation là.

On va directement au fait, on va commencer par ça. Dans cette présentation, il y a juste 2 ou 3 points à souligner. C'est bien évidemment l'exercice 2025, donc ce n'est pas notre exercice.

Le compte financier unique, c'est la synthèse du compte administratif et du compte de gestion, des anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Vous avez ici les recettes de fonctionnement. Et les recettes de fonctionnement, vous voyez que vous avez 3 colonnes.

La colonne totale, c'est le budget. La colonne que vous avez le plus à gauche, c'est donc le budget, le budget primitif 2025. Et la colonne que vous avez juste immédiatement après, c'est la réalisation.

Et la colonne que vous avez à droite, c'est l'écart. Ça aurait été beaucoup plus simple d'appeler ça le budget, le réaliser et l'écart, mais on est en France, donc tout est compliqué. Vous avez un total de budget de 59 millions d'euros, un total de réalisé de 59 millions d'euros, avec 59 044 000 euros.

Il y a juste 3 points, peut-être 2 points à souligner. Vous avez dans les produits des services un écart de 793 000 euros. Ce sont pour l'essentiel des prestations familiales, cet écart.

Donc on pourra en reparler si vous le souhaitez. Et vous avez dans les autres produits de gestion courante, vous avez un écart de 400 000 euros. Je crois que ça concerne la redevance GDA.

L'écart, on reviendra après si vous le souhaitez dessus. Globalement, on peut dire que les recettes de fonctionnement sont conformes aux prévisions budgétaires, avec un taux de réalisation de 99,6 %. Vous pouvez difficilement faire mieux.

Je passe aux dépenses de fonctionnement. Dans les dépenses de fonctionnement, vous avez à souligner les charges à caractère général, c'est la ligne 011 en haut. Vous avez un écart de 690 000 euros.

On peut dire, pour simplifier, c'est plein de petites économies qui sont réparties sur un grand nombre de chapitres budgétaires. Quand on rapporte ça au montant total, ça ne fait pas énormément. Et vous

avez peut-être un deuxième point pour que ce soit clair. Vous voyez virement la section d'investissement 1,5 million. Bien évidemment, vous n'avez rien après parce que ça, c'est juste un chapitre budgétaire. Mais ce n'est pas le compte de résultat.

C'est-à-dire que c'est l'excédent que vous avez entre le fonctionnement, entre les recettes et les dépenses. C'est 1,5 million qui sont dans l'excédent, c'est-à-dire qui sont dans le résultat. Ils étaient budgétés et vous les retrouvez dans le résultat, et donc non pas dans ce tableau.

Il y a un écart sur les charges de personnel. Il est lié pour l'essentiel à la différence entre le nombre de postes ouverts et le nombre de postes pourvus, tout bêtement. Vous avez un nombre de postes qui est ouvert et puis un nombre de postes qui sont pourvus.

Il y a un écart, ça représente à peu près 32 postes. Et vous retrouvez à la fin un excédent de... Bon, on ne reviendra pas là-dessus, ce n'est pas intéressant.

On passe sur l'évolution des ratios. L'évolution des ratios, l'essentiel c'est l'épargne. Vous avez en haut un histogramme avec l'épargne 2023, 2024, 2025.

Vous constatez que le taux d'épargne brut est aujourd'hui à 13 %. Je rappelle que le seuil d'alerte est à 10 %. C'est-à-dire le seuil en deçà duquel ça commence à devenir rouge.

Et vous avez une épargne nette qui est à 6 % et je rappelle que le seuil d'alerte est à 5 %. Vous voyez quand même les courbes qui, petit à petit, obliquent. Obliquent vers le bas, c'est-à-dire vers les seuils d'alerte.

C'est cohérent avec tout ce qui a été dit précédemment. Je n'ai pas besoin d'y revenir. On va ensuite à la présentation des dépenses d'investissement.

Vous avez donc les dépenses réelles d'investissement 2023, 2024, 2025. Pour l'essentiel, les dépenses réelles d'investissement, elles ont atteint un montant élevé, 21,2 millions en 2025. C'est le pôle des Bâtes.

Je vous rappelle que le pôle des Bâtes, ça devait peser 31 millions d'euros au départ. Ça pèse 33 millions d'euros à la fin. Donc c'est cohérent.

On continue. On est au compte financier unique. Donc, je prends la délibération.

Donc, je vais juste donner le résultat de l'exercice : +3 676 316. Le résultat de clôture, -4 782 000. Vu l'avis de la commission ressource et administration, je vous demande si vous en êtes d'accord de bien vouloir approuver le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal. Avant de voter, s'il y a des questions ou débats sur le sujet.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Y a-t-il des oppositions ?

Une opposition. Et abstention. Oui, deux abstentions ? **à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO) et 2 abstentions (Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK).** Merci beaucoup.

13. Affectation définitive des résultats 2025 - Budget Principal

André HOMPS

Nous passons à la délibération numéro 13, qui est l'affectation définitive des résultats 2025 pour le budget principal.

André HOMPS : On a vu les résultats, il convient bien évidemment de les affecter. Donc, vous avez

tous vu avec attention le tableau, bien évidemment, je ne reviens pas dessus. Simplement, ce que l'on peut dire là-dessus, c'est qu'on a un excédent de clôture de fonctionnement qui va être affecté à l'investissement.

Il représente 5 400 395 d'euros. Et on va avoir un déficit de clôture d'investissement qu'on va reporter. Ça fait -4 782 506 millions d'euros qu'on va reporter.

Et quand on votera, en juin 2027, le compte financier unique 2026, on retrouvera dans les dépenses d'investissement, c'est -4 782 000 euros. Et on retrouvera bien sûr l'excédent de fonctionnement. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? C'est très technique, des votes contre ? abstention ?, à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO) et 2 abstentions (Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK).

Merci beaucoup.

14. Autorisation de Programme et Crédit de Paiement - Pôle éducatif et culturel des Bâtes - Modification

André HOMPS

Monsieur le Maire : Nous passons à la délibération numéro 14.

Ce sont les autorisations de programme et crédit de paiement pour le pôle éducatif et culturel des Bâtes.

André HOMPS : Voilà, vous savez donc, ça a été dit plusieurs fois, que le calendrier d'exécution du pôle des Bâtes a été resserré pour être bouclé en 2026. Donc les crédits de paiement ont suivi le même chemin. On a aujourd'hui des subventions totales qui s'élèvent à 10 millions d'euros, un peu plus de 10 millions d'euros, dont 7,7 millions de l'ANRU.

Une dotation de soutien à l'investissement local de 150 000 euros. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir approuver la modification des crédits de paiement de l'autorisation de programmes dédiés au pôle éducatif et culturel des Bâtes.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions supplémentaires sur ce beau bâtiment, beau navire au centre des Bâtes que nous essayons d'ouvrir pour septembre avec Madame Scavennec. Nous faisons le maximum pour le faire. Bien.

Des abstentions ? Merci. Des contres ? à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO) et 2 abstentions (Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK). Merci beaucoup.

15. Autorisation de Programme et Crédit de Paiement - Elaboration d'un plan de déplacement urbain - Modification

André HOMPS

Nous passons à la délibération 15, l'autorisation de programmes et crédits de paiement pour l'élaboration d'un plan de déplacement urbain.

André HOMPS : Écoutez, c'est facile puisqu'on l'avait déjà annoncé en conseil municipal lors du budget primitif. On reporte ça à plus tard. On n'a pas eu le temps d'examiner ça. Donc les crédits, c'est 22 000 euros, c'est peanuts. C'est subventionné par l'État à hauteur de 20 000 euros. Je vous demande si vous en êtes d'accord de bien vouloir approuver cette modification des crédits de paiement pour la paie correspondante.

Monsieur le Maire : Merci André. Est-ce qu'il y a des questions d'abord ? Des votes contre ? Merci. Des abstentions ? **à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO).**

Je vous en remercie beaucoup.

16. Attribution de subventions - Budget Principal - Exercice 2026

André HOMPS

Monsieur le Maire : Délibération numéro 16, attribution de subventions supplémentaires, Monsieur Homps.

André HOMPS : Ce sont simplement les subventions qui n'ont pas pu être adoptées lors du précédent conseil municipal où on a approuvé l'ensemble des subventions pour les associations. Pour des questions de calendrier en fait, de dépôt de dossier et de calendrier. Donc ça représente un montant, ce sont surtout des associations scolaires, Marie-Françoise SCAVENNEC ?

Marie-Françoise SCAVENNEC : Des associations de parents d'élèves et des associations sportives.

André HOMPS : Voilà, vous avez le tableau récap avec les montants. Je vous demande si vous êtes d'accord pour adopter la liste des subventions de fonctionnement complémentaires proposée pour 2026.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des questions sur ces subventions qui concernent plutôt des associations de parents d'élèves comme dit Marie-Françoise ?

Marie-Françoise SCAVENNEC : Des associations de parents d'élèves et sportives.

Monsieur le Maire : Des abstentions ? Merci. Des votes contre ? **à l'unanimité, moins 2 abstentions (Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK).** Je vous en remercie.

17. Budget supplémentaire - Budget Principal - Exercice 2026

André HOMPS

Monsieur le Maire : Alors tout ça va nous amener à un budget supplémentaire pour traduire ça dans nos écritures comptables pour l'exercice 2026. D'où ce budget supplémentaire qui n'est ni plus ni moins que la traduction des reports que nous venons de voter finalement.

André HOMPS : Dans ce budget supplémentaire-là, on va y accorder quand même un tout petit peu plus de temps parce qu'il y a deux ou trois points à préciser. Donc le budget supplémentaire par définition ce sont les modifications qui sont intervenues entre la fin de l'année et aujourd'hui. Vous voyez qu'en section de fonctionnement, vous avez une modification de 2 280 118 millions d'euros.

Alors pourquoi on n'avait pas ça dans le budget primitif 2026 lorsqu'on a procédé au vote ? Tout simplement parce que ce sont des recettes DPV, dotation politique de la ville. Encore un acronyme méchant, Dotation de la Politique de la Ville qui n'avait pas été inscrite sur le budget primitif 2026.

Donc elles n'ont pas été inscrites, on les reprend dans le budget supplémentaire. En section d'investissement et en recette, vous avez 6 236 989 €. Alors là c'est un solde de subvention ANRU pour un montant de 3,2 millions qui n'était pas dans le budget primitif 2026.

Et puis vous avez 2,3 millions d'autofinancement, dont 2 millions de dotation pour la ville. Voilà c'est tout simplement retracer dans le budget supplémentaire les quelques modifications qui ont été faites.

Monsieur le Maire : Voilà, est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ? C'est vraiment des écritures comptables finalement. Des abstentions ? Des votes contre ? **à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO).** Merci beaucoup.

18. Approbation Compte Financier Unique – Budget Location et parc des expositions – Exercice 2025

André HOMPS

Nous passons à la délibération numéro 18. Nous allons décliner finalement ce que nous venons de dire sur le budget principal, sur les budgets du parc des expos puis du parking et enfin du budget lotissement. Donc on fait ce même exercice, cher André.

André HOMPS : Merci Monsieur le Maire. Donc le budget location et parc des expositions, là aussi, quelles sont les remarques qui comptent ? Eh bien ce qui compte c'est que concernant le parc des expositions, vous savez que, nous, on a dit transparence, il y a une subvention d'équilibre de 583 000 euros.

C'est un équipement qui aujourd'hui est structurellement déficitaire. Donc il nécessite cette subvention d'équilibre de 583 000 euros.

Monsieur le Maire : Aujourd'hui et hier.

André HOMPS : Vous avez raison Monsieur le Maire. La seule chose que je peux vous dire qui est intéressante c'est que les recettes réelles d'exploitation de ce parc s'élèvent à 251 000 euros. Et c'est ça qui est important, c'est Mathieu qui m'a donné ces informations, c'est-à-dire aujourd'hui, il y a un certain nombre d'événements qui sont produits à l'intérieur de cet équipement.

Ça produit des recettes et on arrive à 251 000 euros. Ça veut dire Mathieu, qu'il ne te reste plus qu'à doubler les recettes pour qu'on soit à l'équilibre et qu'on n'ait plus de subvention d'équilibre. C'est une affaire très simple en fait.

Monsieur le Maire : Et il s'est engagé.

André HOMPS : Est-ce que c'est bon là-dessus des questions pour, contre ?

Monsieur le Maire : La même chose ? Contre ? Abstention ?

Oui abstention, voilà, **à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO) et 2 abstentions (Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK),** merci beaucoup.

19. Affectation définitive des résultats 2025 - Budget Locations et parc des expositions

André HOMPS

André HOMPS : Le budget location et parc des expos donc on affecte le résultat. Donc, on reporte l'excédent de culture de fonctionnement, 45 000 euros. Et l'excédent de culture d'investissement, (170 214 000) euros.

Voilà, il n'y a rien de sorcier, même chose, des questions ?

Monsieur le Maire : Y a-t-il des, oui monsieur ?

Jean LESPINAS : Plutôt une question sur les recettes attendues. Quelles sont les pistes sur lesquelles on peut obtenir davantage de recettes ?

Monsieur le Maire : C'est l'exploitation globale du Parc Expo, vas-y Mathieu.

Mathieu TRIBOUILLOIS : C'est très simple, on est en train de retravailler en fait toute la partie commerciale du site qui a été totalement abandonnée depuis un bon mandat et demi. Et on va axer plus sur la partie exposition en fait, parce qu'on est en concurrence directe avec la salle du Colisée qu'a ouvert à Chartres et les futurs travaux qu'il va y avoir au niveau de l'atelier à spectacle de Vernouillet. Donc on a un grand espace qui potentiellement n'est pas très cher à la location, à condition qu'on n'ait pas beaucoup de matériel d'investissement à amener. Donc on a quelques événements qui sont plutôt positifs financièrement pour ceux qui les font. Par exemple « Rail Expo » ou le Salon de l'Habitat. Et c'est sur ce genre d'événement qu'on va focaliser. On est actuellement sur l'année 2025, 14 événements. L'objectif c'est de passer à 20 événements d'ici fin 2027 et 26 pour avoir quelque chose qui serait proche de l'équilibre. Avec un panier moyen de 16 000 euros par événement pour le parc. Si vous faites la petite addition, normalement on n'est pas trop loin de l'équilibre, à quelques dizaines de milliers d'euros près.

Jean LESPINAS : Oui, c'est intéressant et ça doit être des projets stimulants pour les équipes municipales.

Mathieu TRIBOUILLOIS : Ah ils sont ultra motivés, ils ont très envie de réussir.

Monsieur le Maire : Oui, monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Je ne sais pas si l'opération était intéressante financièrement, mais je me souviens que pendant quelques années il y avait par exemple le « Jumping » qui se faisait là-bas sur place. Et je pense qu'il nous faut considérer, pas seulement comme un outil qui nous permettrait d'être amortis, mais aussi l'occasion, ce parc expo, de mener une politique qui nous soit propre et qui valorise Dreux. Et peut-être en plus que d'être ouvert à ceux qui veulent louer pour faire des expos, mais d'être nous-mêmes porteurs de quelques grandes idées comme celle-là ou d'autres, mais qui rassemblent du monde et qui donnent une bonne image de la ville. Et là, même si on avait un peu de déficit, si on avait un bénéfice en ce qui concerne l'image, on pourrait considérer que le parc remplit son rôle.

Monsieur le Maire : Merci monsieur Gambuto. C'est de très bonnes idées, je pense que oui Mathieu, si tu veux.

Mathieu TRIBOUILLOIS : Alors justement monsieur Gambuto, vous avez donné le très mauvais exemple. C'est un événement qui normalement aurait dû être facturé autour de 100 000 euros, qui a été négocié à 30 000 euros. La personne qui s'en occupait était non-solvable et a payé autour de 10 000 euros. Et après, il y a eu plus de 50 000 euros pour refaire entièrement tous les draps. Et il y a eu à peu près 200 000 euros de joints de dilatation à refaire au niveau du sol. S'il y a un événement à surtout pas refaire au parc, c'est celui-là.

Monsieur le Maire : Mais il ne pouvait pas savoir, monsieur Gambuto.

Mathieu TRIBOUILLOIS : Non, mais maintenant vous avez les infos. C'est vraiment le seul exemple qui n'était pas le bon, je suis désolé.

Monsieur le Maire : Merci Mathieu. Mathieu a un engagement sur ce parc extraordinaire. Vraiment, il y travaille. Je pense qu'on pourra vous proposer des choses tout à fait intéressantes et importantes. Alors pour le parc, on en était où là ?

L'affectation des résultats, c'est fait ? C'est fait. On peut voter. Le vote qui est contre ? Merci monsieur Gambuto, **à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO)**. Je vous remercie beaucoup.

20. Budget Supplémentaire - Budget locations et parc des expositions – Exercice 2026

Monsieur le Maire : Donc on traduit tout cela dans un budget supplémentaire.

André HOMPS : Un budget supplémentaire colossal puisqu'on parle de 1742 euros. Pour ceux qui veulent le consulter dans les maquettes, c'est page 16 dans les charges à caractère général. Ne me demandez pas le détail.

Est-ce que tout le monde a des questions ou des remarques ?

Monsieur le Maire : Des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Merci monsieur Gambuto.

à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO)

21. Approbation Compte Financier Unique – Budget Parkings – Exercice 2025

André HOMPS

Nous passons à la délibération sur les parkings, le compte financier unique.

André HOMPS : Même chose pour les parkings et là aussi je m'en tiens à l'essentiel et à ce qui vous intéresse. On ne peut pas dire que c'est un équipement déficitaire parce que les parkings c'est un service public, industriel et commercial. C'est-à-dire que ça a une vocation lucrative.

Et ça ne peut pas être traité comme un service administratif. Donc il y a un déficit qui est reporté d'année en année. Il n'y a pas de subvention d'équilibre à proprement parlé.

Il y a un déficit qu'on a l'obligation de reporter. Et disons qu'on a désormais l'obligation de résorber. Et le plus tôt sera le mieux.

Juste un élément intéressant, c'est qu'aujourd'hui les dépenses réelles de fonctionnement de ce parking se montent à 288 000 euros. Y compris les charges financières mais avant amortissement. Et un deuxième chiffre qui est intéressant, c'est que les redevances de stationnement, on se pose la question naturellement, les redevances de stationnement ça ne représente que 255 000 euros.

Pour le parking je vous parle. Donc on a l'obligation de faire quelque chose, de trouver une solution. D'une façon ou d'une autre, nous nous sommes venus durant un débat là-dessus.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui ? Monsieur Jean.

Jean LESPINAS : Est-ce qu'on a l'évolution des recettes parking ?

André HOMPS : Je ne l'ai pas, Jean, je ne l'ai pas sous les yeux. Je ne connais pas.

Monsieur le Maire : C'est une question qu'on reporte à la fois prochaine, on vous répondra précisément. Des votes contre ? Merci monsieur. Des abstentions ? **à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO) et 2 abstentions (Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK)**

Merci beaucoup.

22. Affectation définitive des résultats 2025 - Budget Parkings

André HOMPS

Nous passons à l'affectation des résultats du budget parking.

André HOMPS : Très logiquement, je vous présente un déficit de clôture d'exploitation de 536 489 euros. Voilà, c'est logique. Et un excédent de clôture d'investissement de 561 000 euros.

Je vous demande si vous en êtes d'accord de bien vouloir approuver cette affectation de résultat.

Monsieur le Maire : Par rapport à ça, on a annoncé dès le départ. Des votes contre, merci monsieur. Des abstentions, **à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO).**

Je vous remercie beaucoup.

23. Budget Supplémentaire – Budget parkings – Exercice 2026

André HOMPS

Monsieur le Maire : La traduction, tout ça sous la forme d'un budget supplémentaire, André.

André HOMPS : Voilà, en section d'investissement recettes, en dépense, il y a 1700 euros de différence. C'est colossal là aussi. Et pour ceux qui veulent là aussi compulser, ce sont des immobilisations corporelles à hauteur de 1 700 euros.

Monsieur le Maire : Même question, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? **à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO).** Merci beaucoup.

24. Approbation Compte Financier Unique – Budget lotissements – Exercice 2025

André HOMPS

Monsieur le Maire : Nous passons au budget lotissement, l'approbation du compte finance.

André HOMPS : Alors là, on est vraiment dans la queue de comète, comme on dit, puisqu'on parle de -1,48 euro, donc c'est décisif. Pour ceux qui veulent aussi, c'est dans les autres charges de gestion courante, page 20. Et pour le fun, on va dire, sachez que je pense que les 37 pages du document coûtent bien plus cher que les 1,48 euro que l'on peut déplorer dans cette délibération.

Monsieur le Maire : Mais nous devons le faire, et c'est le prix de la démocratie, cher monsieur Homps. Y a-t-il des votes contre ? Merci monsieur. Des abstentions ? **à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO)**

Je vous remercie beaucoup.

25. Affectation définitive des résultats 2025 - Budget lotissements

André HOMPS

L'affectation définitive des résultats, c'est ça ?

André HOMPS : Très logiquement, on affecte les résultats, donc on parle quand même d'un déficit de 1,58 euro et d'investissement de 10 centimes d'euros.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, des votes contre ? Des abstentions ?

à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO)

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Ton marathon est terminé. Merci André, pour avoir compulsé tous ces documents à fond, comme tu sais le faire.

Action cœur de ville

26. Attribution d'aides financières aux propriétaires dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat-rénovation urbaine (OPAH-RU)

Nelson FONSECA

Nous passons à la délibération 26, et c'est le collègue Nelson Fonseca qui va rapporter ce sujet.

Nelson FONSECA : Bonsoir, c'est une délibération qui porte sur une attribution d'aide financière aux propriétaires dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de la rénovation urbaine appelée OPA-RU. La ville s'est engagée dans une convention qu'elle a signée lors du précédent mandat en octobre 2024. Elle est partenaire de l'État, de l'ANAH, de l'action logement et de la cAf. L'objectif global de cette convention, c'est de remettre sur le marché notamment 45 logements vacants et de remettre sur le marché également la réhabilitation de 161 logements. Il y a un opérateur qui s'appelle SEGAT qui accompagne la commune, et comme je vous l'ai dit, il y a Action Logement qui est partenaire, la SPL l'est également. C'est un gros travail notamment de repérage des services pour se rendre compte des appartements qui sont vacants notamment en centre-ville. C'est un enjeu important parce que l'idée c'est de ramener des habitants en centre-ville pour que ça contribue au

dynamisme commercial de la ville. Ce sont les premières aides que la ville va verser dans le cadre de cette coopération. Les dossiers ont été bien évidemment validés par l'ANAH et par nos services. On a deux propriétaires de nature différente qui ont participé au dispositif. On a un propriétaire bailleur qui va bénéficier d'une subvention importante puisqu'il réhabilite 16 nouveaux logements dont 6 qui étaient vacants vont être remis sur le marché. Donc la ville va lui attribuer une subvention d'un montant de 78 507€.

Et puis nous avons une propriétaire occupante qui va bénéficier d'une subvention d'un montant de 1206,27 €. Elle bénéficie de cette subvention pour adapter son logement au vieillissement. Donc ça contribue à ce qu'elle reste à son domicile.

Pour vous donner des chiffres, les travaux de réhabilitation des 16 logements, ça représente un investissement pour ces propriétaires bailleurs d'un montant de 885 830 €. Et ils vont toucher une subvention de l'ANAH à hauteur de 236 100€. Et nous on participe à hauteur de 78 000€.

Voilà, donc je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à verser ces primes et ces subventions.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ? Et particulièrement sur ce dernier point qui est en définitive l'adaptation d'un logement pour des personnes qui sont en perte d'autonomie, ce qui est très important. Je ne sais pas, Halima, puisque tu as ce portefeuille, tu as des remarques à faire ? Est-ce qu'il y a des financements autres qui viendraient compléter peut-être ce type de financement ? Ton micro ?

Halima TAIBI : Non, après ça dépend de la MDPH, donc ce sont d'autres financements.

Monsieur le Maire : Oui, le département bien sûr.

Christophe LE DORVEN : Alors ce n'est pas le département directement, mais c'est la conférence des financeurs à la maison départementale de l'autonomie qui peut co-financer les travaux.

Monsieur le Maire : On pourra informer certainement, Nelson, la personne, qu'il y a peut-être des compléments de financements, c'est important. Oui, monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Oui, et aussi de préciser, je pense que ça continue, toujours dans le cas de son cœur de ville, aussi pour les accompagnements, puisque comme on donne l'annonce, pour les accompagnements autour des isolations qu'il peut y avoir, qu'il y a aussi des aides de ce côté-là, ce sont des politiques qui sont très intéressantes, puisqu'elles répondent aussi à notre volonté, je vais dire générale aussi, de réoccuper la plupart des logements qui sont vides, et d'avoir une résidentialisation beaucoup plus importante sur le cœur de ville, dans l'intérêt de la dynamique, et puis aussi des réserves patrimoniales qu'on peut avoir autour, plutôt qu'à les construire plus loin, déjà de réoccuper tous les logements, et ça donne quand même beaucoup plus de gueule à la ville, que d'avoir plein d'habitations plutôt que des endroits vides.

Monsieur le Maire : Merci monsieur Gambuto de cette remarque. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette délibération ? Des abstentions ? à l'unanimité

Garage

27. Cession du véhicule Peugeot 508 Immatriculé GM-866-NK

Mathieu TRIBOUILLOIS

Monsieur le Maire : Je vous remercie beaucoup. Monsieur Mathieu, est-ce que tu veux rapporter pour la vente d'un véhicule Peugeot 508 ?

Mathieu TRIBOUILLOIS : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons le véhicule Peugeot 508, immatriculé GM 866 NK, que vous avez tous connu comme voiture de l'ancien maire. Monsieur Guerza a, dès le premier jour de son mandat, dit qu'il ne voudrait jamais de cette voiture, et qu'il fallait absolument la vendre. Nous avons réussi, avec beaucoup de difficulté, à avoir une offre spontanée du Garage 3C28, qui nous a fait une proposition à 15 000 euros, qui était le prix auquel on était prêt à concevoir pour pouvoir la vendre.

Je vous demande, si vous voulez bien, de pouvoir vendre ce véhicule, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Oui, André, tu veux compléter ?

André HOMPS : Juste un point là-dessus Mathieu, c'est que lors d'un précédent conseil municipal, j'avais imprudemment mentionné une puissance fiscale de 16 chevaux. C'était une erreur de ma part, donc ne m'y accule pas. La puissance fiscale n'est que de 11 chevaux, mais en chevaux dignes, ça fait 360 chevaux.

Donc c'était une voiture qui faisait 360 chevaux.

Monsieur le Maire : Oui absolument, très bien. Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ? Des oppositions à la vente de ce véhicule ? Des abstentions ? **à l'unanimité.** Je vous remercie beaucoup.

Urbanisme

28. Bilan des acquisitions et des cessions 2025

Philippe RIVE

Monsieur le Maire : Maintenant nous allons après le marathon, nous faisons un semi-marathon. Philippe Rive.

Philippe RIVE : Bon, on y va. Beaucoup de délibération, mais beaucoup de formalisme. En fait.

Chaque année, nous devons faire le bilan des cessions et acquisitions de l'année précédente, donc en ce qui concerne l'année 2025. Donc, en 2025, la ville de Dreux a acquis les biens situés 9 boulevard de l'Europe, 16 rue des Livraindières, 9003 chemin des Midoleries, pour un montant total d'acquisition de 180 200 euros. La ville a également acquis, par droit de préemption, le bien situé 45 avenue des Fenôts, pour un montant de 10 800 euros.

En ce qui concerne les cessions, la ville de Dreux a cédé en 2025 les biens situés 59 rue Parisis, 1 rue Célestin-Frenet, 12 rue Illiers, 56 rue de la Biche, rue Félix Dramard et rue Lucien Job et le Cabinot, pour un montant des cessions de 261 710, 11 euros.

Monsieur le Maire : Je pense que chacun a dû lire attentivement tout ça.

Philippe RIVE : Et tout a été délibéré, bien évidemment.

Monsieur le Maire : C'est pour prendre acte, mais on peut faire des remarques, bien sûr. Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Sur la forme, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, ce type de présentation, justement, c'est juste de prendre acte, mais vu que vous rajoutez une phrase qui dit : dire que ce bilan est annexé au compte administratif de la ville, donc du coup ça nous oblige à voter. C'est pour ça que je vous disais, cet ajout-là, qui est, je crois, nouveau dans les délibérations, je ne sais pas s'il est justifié. Ça, c'était sur la forme.

Sur le fond, Monsieur le Maire, c'est juste une demande que j'ai, que j'ai faite à plusieurs reprises pendant des mois, pendant des années, à la précédente majorité : c'est si on pouvait avoir, bien entendu, il y a l'obligation de présenter ce qui a été acheté et vendu pendant l'année - mais si on pouvait avoir, en début de mandat, connaissance des projets que vous avez, notamment de vente de biens d'immeubles. Ce serait quelque chose qui serait juste, transparent et plus intéressant pour les Drouais, puisque, plutôt que de découvrir en conseil municipal des ventes le jour même et de permettre à tous les Drouais d'être candidat à l'acquisition de logements ou de bâtiments lorsque ça arrive, donc, ma demande, c'est d'avoir, de façon à l'avance, vos projets de vente et puis pouvoir permettre à tous les Drouais d'être candidat à l'acquisition quand nécessaire.

Monsieur le Maire : Très bien, mais écoutez, je crois que Philippe a ce projet de reprendre les 260 bâtiments, c'est ça ?

Philippe RIVE : 208, ils sont en train de faire l'inventaire de l'existant, de leur état, du potentiel de vente ou pas, de l'intérêt. Pour le moment, on est plus dans une démarche d'inventaire.

Monsieur le Maire : Très bien, donc, on prend acte. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? non, on prend acte, simplement.

Prend acte. Donc, je vous remercie.

29. Transfert en pleine propriété - Service départemental d'incendie et de secours 28

Philippe RIVE

Nous passons à la délibération 29, toujours Philippe Rive.

Philippe RIVE : Donc, la délibération 29 est un transfert en pleine propriété de la parcelle ZD 406 située à Saint-Jean-Moronval, au profit du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir, le SDIS 28. Donc, en résumé, c'est la caserne des pompiers qui a été construite sur un terrain que la ville a possédé sur Saint-Jean-Moronval avec une convention gratuite et il y a possibilité de céder. La loi permet de céder ce terrain, donc au SDIS 28.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ? Bon, c'est d'ordre. Oui, le président des pompiers.

Christophe LE DORVEN : Évidemment, Monsieur le Maire, je ne prendrai pas part au vote, étant président du SDIS.

Monsieur le Maire : Absolument. Merci beaucoup. Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ? Je vous remercie pour nos services d'incendie.

à l'unanimité, moins 1 « ne prend pas part au vote » (Christophe LE DORVEN)

30. Modification de la délibération DEL2019-197 cession de l'école Croix-Tiénac – AR 160

Philippe RIVE

La délibération numéro 30.

Philippe RIVE : Donc cette délibération concerne la cession de l'ancienne école maternelle de la Croix-Tiénac, qui a déjà quelques années et aujourd'hui, c'est un changement d'adresse. En fait, elle a été vendue à l'époque sous l'adresse - alors que je me trompe pas, rue Emmanuel Sébille et depuis lors, il y a eu un renumérotage qui a été fait sur l'allée de la Croix-Tiénac et maintenant c'est une allée de la Croix-Tiénac comme le propriétaire actuel souhaite vendre, il faut corriger l'adresse. Donc, c'est du pur formalisme.

Donc, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver la modification de la délibération en date du 19 décembre 2019 afin de rectifier l'adresse 4 rue Emmanuel Sébille par 1 allée de la Croix-Tiénac.

Monsieur le Maire : Il y a-t-il des questions sur cette adresse ?

Valentino GAMBUTO : Si j'ai bien compris, en commission, c'est plutôt qu'il y avait une erreur à l'enregistrement et la véritable adresse est celle que l'on demande maintenant et que c'est à l'enregistrement qu'on avait fait une erreur d'adresse. Et maintenant, pour pouvoir vendre, il est obligé de revenir à l'adresse originelle, sinon c'est pas valable.

Philippe RIVE : C'est pas certain. En fait, à la vente, la rue était bien 4 rue Emmanuel Sébille. Ensuite, il y a eu un renumérotage de l'allée de la Croix-Tiénac qui n'existait pas sur cette parcelle-là, donc, je sais pas.

Monsieur le Maire : On va chercher, on vous répondra. Des oppositions ? Des abstentions ? à l'unanimité.

Je vous remercie.

31. Cession d'une partie de la parcelle BH 893 - 1 boulevard de l'Europe - OPH

Philippe RIVE

Passons à la délibération 31.

Philippe RIVE : Alors, 31, c'est en fait une régularisation foncière avec l'habitat drouais sur la session d'une partie de la parcelle BH893 pour 472 mètres carrés - pour ceux qui voient à peu près où c'est, c'est du côté du lycée Louis Armand et l'habitat drouais construit des bâtiments qui sont en mitoyenneté. Ils ont mis une clôture pour éviter, je dirais, des personnes qui viennent faire un peu de commerce illégal ou d'activité un peu illicite, pour protéger les habitants. Donc, pour faire l'alignement avec les immeubles, il y a besoin de céder 472 mètres carrés à l'habitat drouais pour être parfaitement réglementaire.

Monsieur le Maire : Des questions sur cette délibération ? Des votes contre ? Abstention ? à l'unanimité

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Délibération 32.

32. Classement dans le domaine public parcelle BL 588 (passage des Buttes)

Philippe RIVE

Philippe RIVE : Donc, celle-ci concerne le passage des Buttes. Passage des Buttes. Donc, il y a eu une concession d'aménagement portée par la SPL gestion, aménagement, construction, qui vise à la création d'un ensemble de lots pouvant accueillir des habitations individuelles. Pour ce faire, il y a une extension de réseau d'assainissement qui est nécessaire sur la délibération que vous avez, c'est ce qui est en vert entouré de rouge qu'est le passage des Buttes, et donc, il faut la remettre dans le domaine public. Voilà donc, en fait, il s'agit juste, pour cette parcelle-là, de classer cette parcelle BL588 en tant que voie communale dans le domaine public communal et de préciser que le tableau de voie communale sera mis à jour quand le métrage linéaire de la voirie sera établi.

Monsieur le Maire : Merci, Philippe. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Des votes contre ?

Des abstentions ? à l'unanimité Je vous remercie beaucoup.

33. Annulation de la cession du gymnase Paul Fort

Philippe RIVE

Monsieur le Maire : La délibération suivante concerne l'ancien gymnase Paul Fort.

Philippe RIVE : Tout à fait donc, cet ancien gymnase, il y avait une délibération qui actait sa vente à l'association culturelle turque en date du 27 novembre 2020. L'acte n'a jamais eu lieu. On a relancé à plusieurs reprises, la mairie a relancé à plusieurs reprises l'association, sans retour. On a remis en main propre au président de l'association également une mise en demeure d'établir l'acte. A ce jour, il y a toujours aucun acte de fait et donc, il n'y a plus d'intérêt pour cette association, apparemment, d'acheter cet ancien gymnase Paul Fort. Donc, il est nécessaire d'annuler la délibération en date du 27 novembre 2020 portant sur la session d'immeuble de l'ancien gymnase au profit de l'association culturelle turque de Dreux afin de permettre à la ville de trouver un nouvel acquéreur ou de réfléchir à un nouveau projet.

Donc, vu la délibération portant sur la désaffectation et le déclassement du domaine public ancien gymnase Paul Fort, la même délibération portant sur la session d'immeuble de l'ancien gymnase, vu l'avis du service des domaines en date du 3 juillet 2020, le courrier de la ville de Dreux en date du 8 juillet 2025 de mise en demeure d'acquérir, le second courrier du 23 octobre 2025 de confirmation de renonciation à l'acquisition et vu l'avis de la commission aménagement, cadre de vie, environnement, habitat, hébergement, je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir dire que la délibération en date du 27 novembre 2020 portant sur la session d'immeuble de l'ancien gymnase Paul Fort et permettre au maire ou son représentant de signer tout document relatif à l'annulation de cette délibération.

Monsieur le Maire : Bien est ce qu'il y a des questions sur ce projet ?

Valentino GAMBUTO : Vous voyez, Monsieur le Maire, moi juste... Exprimer un regret, parce que ce bâtiment est resté pendant plus de six ans en friche, dans un endroit où il se construit des belles maisons, et là, ça fait vraiment moche et que le fait que ça ait autant traîné, qu'on se retrouve avec une verrue en plein milieu et tout c'est bien dommage.

Monsieur le Maire : Et nous pouvons avoir des projets à cet endroit. Merci, monsieur. Des votes contre ? Des abstentions ? à l'unanimité Merci beaucoup.

34 Opération d'aménagement « Parking Latour » - Avenant n°2

Philippe RIVE

Monsieur le Maire : Délibération 35 : une opération importante, parking délibération 34.

Parking Latour. Philippe.

Philippe RIVE : Voilà donc, c'est une opération d'aménagement du parking Latour. Le 27 novembre 2020, le conseil municipal décidait de confier à la SPL l'aménagement de l'opération dite parking Latour. Aujourd'hui, un certain nombre de choses qui ont été faites, notamment l'acquisition d'une parcelle pour avoir une entité globale, il faut prolonger un peu plus cette durée de concession pour finaliser des projets.

Donc en fait l'objet de cette délibération - et de faire un avenant pour prolonger de quatre ans, de mémoire, la concession, c'est-à-dire jusqu'au 19 mai 2030. C'est ça, vous avez l'avenant avec vous, qui est extrêmement simple.

Monsieur le Maire : Oui, des questions, monsieur, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Oui, Monsieur le Maire, j'ai juste répété, si vous le permettez, ma demande que j'avais fait la dernière fois sur le fait que sur un projet aussi important, peut-être le dernier gros projet qui pourrait mettre une dynamique en centre-ville, je souhaiterais qu'il y ait un débat qui soit avec les élus qui le souhaitent, évidemment, des représentants des habitants et toutes les dynamiques qui veulent en être, mais que ce ne soit pas, comme ça se faisait d'ailleurs et ce que je regrettais, la SPL dans son coin, qui prennent une décision sur le type de vente et puis les objectifs. Je crois qu'il faut qu'on définisse ensemble quels objectifs, qu'est-ce qu'on veut faire de ce lieu et le lien qu'il aura avec le reste de la ville, pour agrandir le parcours Chaland, pour avoir plus d'offres, que ce soit commerces, offres culturelles et puis habitation, et qu'on ait cette réflexion en commun avant de décider de vendre sur un projet qu'on sera obligé de subir au dernier moment. Si on pouvait en débattre ensemble, ce serait quelque chose d'intéressant pour les Drouais, pour nous tous.

Monsieur le Maire : Merci, monsieur, de votre proposition. Est ce qu'il y a d'autres remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ? à l'unanimité, moins 3 abstentions (Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Je remercie beaucoup.

35. Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction (SPL GAC) Présidence

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le Maire : En lien peut-être avec ce que vous venez de dire, je vais vous rapporter la délibération numéro 35. Comme vous le savez, le conseil municipal désignait ses représentants pour siéger au conseil d'administration de la société publique locale gestion, aménagement, construction. la SPL GAC, et j'ai été élu président, directeur général du conseil d'administration de la (SPL). Pour avancer dans ce travail, j'ai désigné comme expert et je peux vous dire qu'il a fait un travail extraordinaire, moi-même étant pris par beaucoup, beaucoup, beaucoup d'autres choses, je demande au conseil municipal de désigner comme représentant du conseil municipal aux fonctions de président à ma place de la SPL GAC, Nelson Fonseca- et comme vous savez, monsieur Fonseca n'est pas adjoint et je propose que l'indemnité lui soit versée par la SPL, qui correspondrait à peu près à celle d'un adjoint, parce qu'il y a un travail extrêmement important à effectuer dans cette SPL.

Ce que vous venez de dire, monsieur Gambuto, va parfaitement dans la ligne de ce que nous souhaitons construire au niveau de la SPL et ensuite, peut-être, de voir les complémentarités qu'il peut y avoir avec la SEMCD que nous avons vu tout à l'heure avec monsieur Le Cîlé. Donc, que de redonner une nouvelle dynamique à cette SPL, que je ne pourrai pas faire en tant que président, maire, président du conseil d'administration, directeur général, plus l'OPH, plus la Mission locale, plus etc. Ce serait vous mentir que je ne saurais pas faire.

Et donc, je propose que mon collègue Nelson Fonseca soit le président de cette SPL. Est-ce qu'il y a des questions ? Merci, monsieur Fonseca (quitte la salle)

Oui, oui, monsieur...

Valentino GAMBUTO : Oui je n'ai pas besoin de dire du bien de monsieur Fonseca parce qu'il en train de sortir. Je ne doute pas ses capacités. Je pense que ça peut être une bonne chose. Vous dire quand même que je suis toujours un petit peu réservé quand il s'agit de donner des indemnités à des élus qui cumulent le poste d'élu et puis de président d'une structure. C'est une chose qu'on avait dénoncé un certain nombre de fois. Ça m'ennuie un petit peu à partir du moment où il y a une indemnité, alors j'entends quand vous dites que ça compenserait une fonction d'adjoint qu'il n'a pas. Par ailleurs, on a aussi d'autres présidents parmi vous qui sont des présidents de structures d'associations et qui n'ont pas d'indemnité et qui s'engagent aussi beaucoup. J'ai une petite réserve sur la notion d'indemnité.

Monsieur le Maire : Je vous mets au défi de me montrer quelle autre présidence de société comme celle-ci. C'est une société anonyme, publique certes, mais anonyme. Toutes les autres présidences sont des présidences d'établissements publics, ce qui est différent.

Valentino GAMBUTO : Pardon, j'entendais la charge de travail. Je veux dire quand on est président du CCAS ou un truc comme ça. Il y a une charge de travail qui équivaut à ça. Non, non, je ne parlais pas d'office. La charge de travail qui est importante, certes, et d'autres vice-présidents en ont aussi, c'est ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Et toutes les autres présidences, c'est le maire qui les assume. Mais c'est mon boulot. Donc, la charge de travail, je l'assume sans rémunération. Mais j'estime que ce travail au niveau de la SPL est tellement important, fondamentale pour la restructuration de notre ville. J'estime important que nous ayons une compétence aussi forte que celle de monsieur Fonseca pour apporter une expertise au conseil municipal, pour éclairer ses décisions, et on peut avoir peut-être des complémentarités avec la SEMCD, éventuellement avec aussi l'expertise de monsieur Fonseca, mais on verra ça par la suite.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? à l'unanimité, moins 3 abstentions (Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Je vous remercie infiniment. Nous passons à la délibération.

36. Compte-rendu des décisions prises en application des dispositions de l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le Maire : Non, c'est pas une délibération. La 36, c'est le compte-rendu des décisions que le maire prend dans le cadre de ses prérogatives de maire. Merci, Nelson. Est-ce que vous avez l'intégralité de toutes ces décisions ? Est-ce que vous avez des questions à poser ou des compléments d'informations à avoir sur ces décisions ? Oui, monsieur, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO : Juste, je vois qu'il y a une préemption rue Illiers, et puis une abrogation de cette préemption. Est-ce que c'est la même ? De quoi s'agit-il ? Est-ce que c'est un dossier qu'on a déjà vu ? Ça me parle pas du tout.

Monsieur le Maire : Philippe ou Christophe, l'un ou l'autre ?

Philippe RIVE : En ce qui concerne cette préemption, elle a été faite dans l'urgence puisqu'on était à l'extrême limite du délai, mais en fait, la vente était déjà partie et on a été obligé de l'annuler. On l'a fait trop tard. C'était au moment où on arrivait, il y avait un gros stock. Donc, c'était la rue Illiers. C'était l'ancien magasin Cléor, je crois.

Monsieur le Maire : Au numéro 7. C'était trop tard, donc on retiré le truc. C'est ça ?

Philippe RIVE : On avait déjà donné l'accord aux notaires que l'on ne préemptait pas, et donc on l'a retirée.

Monsieur le Maire : Bien est ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions que le maire a pris depuis le 5 juin dernier. Non. Je vous remercie. L'ordre du jour de ce conseil municipal étant épuisé, je lève la séance.

Prend acte

Je vous remercie infiniment, messieurs, dames.

La séance est levée à 22h26.

La secrétaire de séance,

Madame Marie-Françoise SCAVENNEC



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA